Centre Hospitalier
ERDRE ET LOIRE

Centre Hospitalier Erdre et Loire

44150 Ancenis

Rapport social unique



2025

Direction des Ressources Humaines

Instances 09/2026

Sommaire

INTRODUCTION 3
1. L'EMPLOI 4
1.1. Les effectifs physiques et les effectifs en équivalent temps plein 4
1.2. Nombre de contrats à durée déterminées transformés en contrat à durée non déterminé 7
1.3. Les caractéristiques des effectifs au 31 décembre 2025 8
1.4. Les activités accessoires 9
2. LE RECRUTEMENT 11
2.1. Le recrutement de fonctionnaires 11
3. Les parcours professionnels 14
3.1. La mobilité 14
3.2. Avancement de grade et promotion interne 16
3.3. Départs 17
4. Formation 19
5. Rémunérations 23
6. Santé et sécurité au travail 31
6.1. Risques professionnels 31
6.2. Dispositifs de signalement 39
6.3. Suicides 40
6.4. Acteurs de la prévention 40
6.5. Les Formations spécialisées (FS) en matière de SST 41
6.6. Les membres des FS et leur formation 41
6.7. Les agents et services couverts 42
6.8. Les réunions des FS 42
6.9. Les visites et les enquêtes des FS 42
6.10. Recours à un expert certifié 43
6.11. Saisine du CSE 43
6.12. Signalement d'un danger grave et imminent et droit de retrait 43
6.13. Registres Santé et sécurité au travail 44
6.14. Documents reçus, consultations, études et avis 44
6.15. Commissions médicales 46
6.16. Inspection 48
6.17. Formation SST 48
6.18. DUERP 48
6.19. Actions de prévention 48

6.20. Usure 49
6.21. Risques psychosociaux 49
6.22. Médecine de prévention 49
7. Organisation du travail et temps de travail 51
7.1. Organisation et cycles de travail 51
7.2. Astreintes et interventions 53
7.3. Télétravail et travail à distance 53
7.4. Heures supplémentaires 53
7.5. Temps complet/incomplet ou non complet - Temps plein et temps partiel 55
7.6. Taux d'absentéisme 56
7.7. Congés annuels et RTT 58
7.8. Absences au travail hors raison de santé 64
7.9. Jours de carence 66
8. Action et protection sociale 70
9. Dialogue social 72
9.1. Organismes consultatifs 72
9.2. Congrès et organismes directeurs des syndicats 73
9.3. Moyens humains accordés aux syndicats pour les besoins de l'activité syndicale (art. 16 du décret n°86-660 du 19 mars 1986) 73
9.4. Autres moyens accordés aux organisations syndicales 73
9.5. Les négociations engagées et les accords signés 74
9.6. Les recours formés auprès des commissions paritaires 74
9.7. Grève 74
9.8. Discipline 74

INTRODUCTION

Le rapport social unique constitue un outil précieux, d'une part, en termes de pilotage des ressources humaines et financières et, d'autre part, en termes de communication et de dialogue social.

Du point de vue du pilotage des ressources humaines et financières, il a pour objectif :

- De permettre d'apprécier la situation de l'établissement à un instant T, en s'appuyant autant que possible sur l'historique des années passées, et ainsi de posséder un outil d'aide à la décision
- De mieux connaître les éléments constitutifs de la masse salariale, la cartographie des métiers, les évolutions récentes et donc de permettre à l'établissement de projeter la répartition des emplois
- D'anticiper les évolutions à venir, en disposant d'une synthèse et d'une base de travail entre l'institution et les services associés au pilotage.

Du point de vue de la communication et du dialogue social, le rapport social unique constitue un document clé. En interne, il permet de mieux diffuser l'information, d'offrir une vision commune de l'établissement. Pour les partenaires extérieurs, il offre une vision complète, fiable et objective des données humaines et sociales de l'établissement.

Le Rapport Social Unique (RSU) est régi par la loi n°2019-828 du 6 aout 2019 de transformation de la fonction publique, précisé par le décret n°2020-1493 du 30 novembre 2020 relatif à la base de données sociales et au rapport social unique, dont les indicateurs sont détaillés par l'arrêté du 28 avril 2022 fixant pour la fonction publique hospitalière la liste des indicateurs contenus dans la base de données sociales. Il constitue le document de référence présentant les données du Centre hospitalier Erdre et Loire sur la totalité du périmètre (sites Ancenis, Candé, Varades, Oudon).

Le présent rapport social unique comporte 170 indicateurs répartis sur 10 thématiques :

- L'emploi,
- Le recrutement,
- Le parcours professionnel,
- La formation, la rémunération,
- La santé et la sécurité au travail,
- L'organisation au travail et le temps de travail,
- L'action sociale et la protection sociale,
- Le dialogue social,
- La discipline.

La production du RSU a rencontré plusieurs difficultés en 2023 et 2024 notamment pour fiabiliser les données issues du module RSU du logiciel AGIRH.

Il convient de préciser que toutes les données présentées correspondent aux nouvelles exigences réglementaires et sont produites à compter de l'exercice 2024. Le comparatif des données est donc limité à l'exercice antérieur.

1. L'EMPLOI

1.1. Les effectifs physiques et les effectifs en équivalent temps plein

Au 31 décembre 2025, on compte 776 professionnels soit un nombre d'effectifs physiques légèrement en diminution par rapport à celui du 31 décembre 2024. Néanmoins, on constate une légère augmentation des effectifs médicaux soit + 1 personne physique tandis que les effectifs non médicaux sont en baisse (- 6 personnes physiques).

A noter que sont inclus dans les effectifs médicaux, 22 personnes physiques mises à disposition par d'autres établissements de santé sur le CHEL.

	2022	2023	2024	2025	Evolution 2024/2025
PM	50	62	68	69	+ 1.47 %
PNM	663	688	713	707	- 0.84%
TOTAL	**713**	**750**	**781**	**776**	**-0.64%**

	2022	2023	2024	2025	Taux evol 2024/2025
PM	36,37	44.47	44.33	44.91	+ 1.31 %
PNM	602,71	626.76	645.80	642.98	- 0.44 %
total	**639.08**	**671.23**	**690.13**	**687.39**	**- 0.40 %**

L'évolution des ETP est légèrement en baisse entre 2024 et 2025 (-0.40%). Néanmoins, sur le personnel médical on constate une augmentation de 1.31% des effectifs soit +0.58 ETP au 31 décembre 2025 par rapport au 31 décembre 2025.

A noter que les 22 personnels médicaux mis à disposition par d'autres établissements sanitaires et intégrés dans les effectifs présentés dans le RSU représentent 6.11 ETP au 31.12.2025 et 6.07 ETP annuels sur l'année 2025.

Effectifs par statut d'emploi (PM/PNM)

BDS FPH 003.01

Statut d'emploi (personnel médical) ou filière (personnel non médical)	Effectifs physiques au 31/12			Effectifs en ETP au 31/12			Effectifs en ETP annuel		
	Homme	Femme	TOTAL	Homme	Femme	TOTAL	Homme	Femme	TOTAL
Personnel médical	25	44	69	12,84	32,07	44,91	12,05	35,20	47,25
Hospitaliers universitaires titulaires	0	0	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Praticiens hospitaliers titulaires	7	15	22	6,10	13,10	19,20	5,28	13,46	18,74
Assistants des hôpitaux	0	3	3	0,00	1,10	1,10	0,31	1,23	1,54
Hospitaliers universitaires non titulaires et temporaires	0	0	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Nouveau statut de praticiens contractuels	17	25	42	6,04	16,87	22,91	4,98	19,31	24,29
Praticiens contractuels, praticiens adjoints contractuels, praticiens cliniciens, praticiens attachés (statuts en extinctior	1	0	1	0,70	0,00	0,70	1,48	0,20	1,68
Praticiens associés contractuels temporaires	0	0	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Praticiens attachés associés et assistants associés (statuts en extinction)	0	0	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Praticiens associés	0	1	1	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Autres salariés (hors étudiants)	0	0	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Personnel non médical	67	640	707	65,31	577,17	642,48	62,22	574,58	636,80
Soins	23	465	488	22,00	422,82	444,82	21,57	420,42	441,99
Rééducation	2	10	12	1,80	8,40	10,20	1,80	8,34	10,14
Médico-technique	3	13	16	2,90	12,30	15,20	2,68	13,11	15,79
Administrative	1	68	69	1,00	61,75	62,75	0,37	63,21	63,58
Ouvrière et technique	35	41	76	34,61	38,60	73,21	33,30	36,09	69,39
Socio-éducative	1	11	12	1,00	8,40	9,40	0,52	8,56	9,08
Personnels de direction	2	4	6	2,00	4,00	6,00	1,98	3,50	5,48
Psychologues	0	7	7	0,00	3,40	3,40	0,00	3,22	3,22
Sages-femmes	0	21	21	0,00	17,50	17,50	0,00	18,13	18,13
TOTAL	92	684	776	78,15	609,24	687,39	74,27	609,78	684,05

- ***Effectifs par catégorie hiérarchique***
  BDS FPH 003.02

Catégorie hiérarchique (personnel non médical et personnel médical)	Effectifs physiques au 31/12	Effectifs en ETP au 31/12	Effectifs en ETP annuel
A	230	204,90	202,95
B	259	235,85	233,81
C	213	196,93	197,17
NC (non catégorisé A B C)	76	51,71	52,59
TOTAL	**778**	**689,39**	**686,53**

Les effectifs intègrent, contrairement aux tableaux précédents, deux apprentis à temps plein.

- ***Effectifs par corps ou type d'emploi***
  BDS FPH 003.03

Nous ne sommes pas en mesure de produire cette donnée.

- ***Effectifs par positions statutaires***
  BDS FPH 003.04

Position statutaire	Effectifs physiques au 31/12	Effectifs en ETP au 31/12	Effectifs en ETP annuel
Activité	776	687,39	684,11
Détachement	2	2,00	2,42
Mission temporaire (personnel médical uniquement)	0	0,00	0,00
Délégation (hospitaliers universitaires uniquement)	0	0,00	0,00
TOTAL	**778**	**689,39**	**686,53**

- ***Effectifs par fondements juridiques pour les contractuels***
  BDS FPH 003.05

Nous ne sommes pas en mesure de produire cette donnée.

- ***Effectifs par type de contrat pour les contractuels***
  BDS FPH 003.06

Types de contrats pour les contractuels	Effectifs physiques au 31/12	Effectifs en ETP au 31/12	Effectifs en ETP annuel
CDI	73	64,68	63,10
CDD	214	178,06	169,21
Contrat aidé	0	0,00	0,00
Contrat d'apprentissage	2	2,00	2,46
TOTAL	**289**	**244,74**	**234,77**

Ces effectifs comprennent les apprentis, assistants des hôpitaux, CDD, CDI, vacataires, praticiens contractuels et associés. Ils n'intègrent pas en revanche les internes.

Ces effectifs sont en hausse par rapport aux effectifs constatés sur l'année 2024 :

- +17 personnes physiques au 31.12.2025
- +20.26 ETP au 31.12.2025

L'augmentation porte principalement sur les contractuels en CDD (199 au 31/12/2024 contre 214 au 31/12/2025).

- ***Effectifs par durée de contrats***

BDS FPH 003.07

Nous ne sommes pas en mesure de produire cette donnée.

- ***Effectifs par métiers***
  BDS FPH 003.08

Nous ne sommes pas en mesure de produire cette donnée.

1.2. Nombre de contrats à durée déterminées transformés en contrat à durée non déterminé

- ***Moment de la transformation du CDD en CDI et ancienneté***
  BDS FPH 004.01 et 03

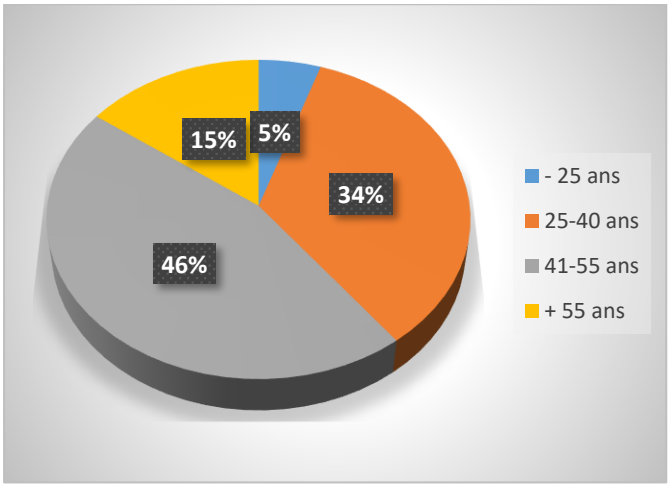
Moment de la transformation	Nombre de CDD transformés en CDI
Obligatoire à partir de la 6ème année de CDD	0
Possible avant la 6ème année de CDD	2
TOTAL	**2**

Sur l'année 2025, 1 contrat à durée déterminée a été transformé en contrat à durée indéterminée avant la 6ème année de CDD. Il concernait un professionnel de soin.

1.3. Les caractéristiques des effectifs au 31 décembre 2025

- ***Effectifs par tranche d'âge***
  BDS FPH 003.09

Tranche d'âge	Effectifs physiques au 31/12	Effectifs en ETP au 31/12	Effectifs en ETP annuel
- 25 ans	40	38,65	35,25
25-40 ans	268	227,97	223,86
41-55 ans	354	319,66	315,88
+ 55 ans	116	103,11	111,54
TOTAL	**778**	**689,39**	**686,53**

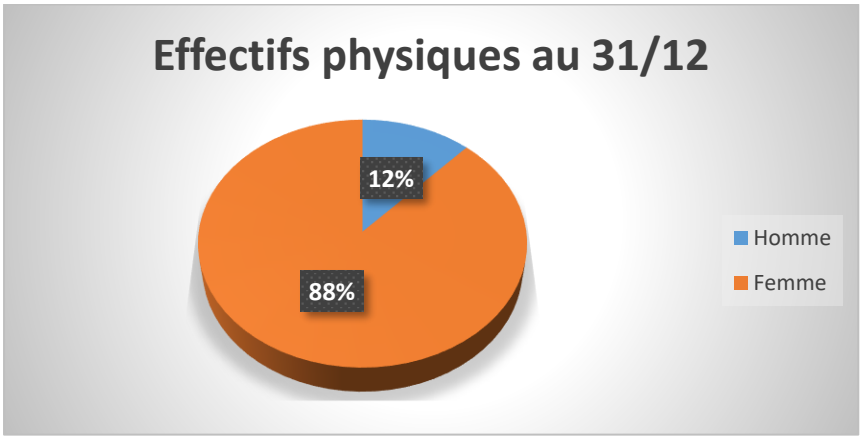


Ces effectifs intègrent deux apprentis à 100%.
Cette répartition est stable par rapport à l'année 2024 où l'on observait la répartition suivante :

- Moins de 25 ans : 5%
- 25-40 ans : 34%
- 41-55 ans : 45%
- + 55 ans : 16%

- ***Effectifs par sexe***
  BDS FPH 003.11

Sexe	Effectifs physiques au 31/12	Effectifs en ETP au 31/12	Effectifs en ETP annuel
Homme	92	78,15	74,28
Femme	686	611,24	612,25
TOTAL	**778**	**689,39**	**686,53**



Ces effectifs intègrent deux apprentis à 100%.
La proportion est à peu près similaire à celle observée en 2024 (89% de femmes et 11% d'hommes).

- ***Age moyen et âge médian des effectifs en fonction sur un emploi permanent au 31.12.2025***
  Par sexe

Sexe	Âge moyen	Âge médian
Homme	47.84	51,00
Femme	44,11	44,00

Les données sont légèrement en baisse par rapport aux données observées sur l'année 2024.

1.4. Les activités accessoires

- ***Nombre de stagiaires de droit privé accueillis au cours de l'année***
  BDS FPH 005 –F

Nombre de stagiaires de droit privé accueillis au cours de l'année	314

- ***Nombre de demandes d'autorisation d'exercice d'une activité accessoires***
  BDS FPH 007 –F

<u>Personnel non médical :</u>

7 nouvelles demandes d'autorisations d'exercice d'une activité accessoires reçues et validées pour l'année 2025.
Pour mémoire nous avions réceptionné et validé 12 demandes sur l'année 2024.

Sur les 7 demandes validées en 2025 :

Agents concernés par catégorie :
- 5 agents de catégorie A
- 1 agent de catégorie B
- 1 agent de catégorie C.

Agent concerné par filière :

- 1 agent filière médicotechnique
- 4 agents de soins
- 2 agents administratifs

Personnel médical :

3 demandes d'autorisations d'exercice d'une activité accessoires ont été reçues et validées en 2025 :

- 1 demande d'un praticien contractuel
- 2 demandes d'un praticien Hospitalier

2. LE RECRUTEMENT

2.1. Le recrutement de fonctionnaires

- ***Nombre d'agents fonctionnaires recrutés au cours de l'année, par voie de mutation, par grade, catégorie hiérarchique et sexe***
  BDS FPH 008 –O

Catégorie hiérarchique (personnel médical et personnel non médical)	Nb agents fonctionnaires recrutés (PNM)
A	4
B	4
C	0
NC (non catégorisé A B C)	0
TOTAL	**8**

Ce chiffre est identique à l'année passée.

Sexe	Nb agents fonctionnaires recrutés (PNM)	Nb agents titulaires recrutés (PM)
Homme	0	
Femme	8	
TOTAL	**8**	**0**

- ***Nombre de membres de jurys des concours et examens***
  BDS FPH 009 –F

Aucun agent n'a participé à la constitution d'un jury dans le cadre d'un examen professionnel.

- ***Nombre d'agents contractuels recrutés sur un emploi permanent au cours de l'année***
  BDS FPH 010 –O

82 professionnels ont été recrutés sur un emploi permanent au cours de l'année 2025.
Les niveaux hiérarchiques, statuts d'emploi, types de contrats et sexes de ces 82 professionnels sont présentés dans les tableaux ci-après.

Niveau hiérarchique (personnel médical et personnel non médical)	Nb agents contractuels recrutés sur un emploi permanent
Encadrement supérieur/dirigeant	0
A	15
B	27
C	40
NC (non catégorisé)	0
TOTAL	**82**

Statut d'emploi (personnel médical) ou filière (personnel non médical)	Nb agents contractuels recrutés sur un emploi permanent
Personnel médical	0
Personnel non médical	82
Soins	66
Rééducation	0
Médico-technique	0
Administrative	7
Ouvrière et technique	4
Socio-éducative	2
Personnels de direction	0
Psychologues	2
Sages-femmes	1
TOTAL	**82**

Type de contrat	Nb agents contractuels recrutés sur un emploi permanent
CDI	4
CDD	78
Contrat aidé	0
TOTAL	**82**

Sexe	Nb agents contractuels recrutés sur un emploi permanent
Homme	9
Femme	73
TOTAL	**82**

- ***Nombre d'agents contractuels et autres personnels recrutés sur un emploi non permanent au cours de l'année***
  BDS FPH 011 –O

Statut d'emploi (personnel médical) ou filière (personnel non médical)	Nb agents contractuels et autres personnels, recrutés sur un emploi non permanent
Personnel médical	72
Assistants des hôpitaux	7
Nouveau statut de praticiens contractuels	45
Praticiens contractuels, praticiens adjoints contractuels, praticiens cliniciens, praticiens attachés (statuts en extinction)	4
Autres salariés (hors étudiants)	16
Personnel non médical	138
Soins	106
Rééducation	3
Médico-technique	1
Administrative	10
Ouvrière et technique	15
Socio-éducative	2
Personnels de direction	0
Psychologues	0
Sages-femmes	1
TOTAL	**210**

Sexe	Nb agents contractuels et autres personnels, recrutés emploi non permanent
Homme	50
Femme	160
TOTAL	**210**

- ***Nombre d'agents nommés au cours de l'année sur un poste de cadre supérieur ou dirigeant dont en primo-nomination***
  BDS FPH 012 –O

Catégorie hiérarchique (personnel médical et personnel non médical)	Nb agents nommés	dont primo-nomination
A	0	
NC	0	0

Aucun professionnel n'a accédé en 2025 à un poste de cadre supérieur ou dirigeant.

3. Les parcours professionnels

3.1. La mobilité

- ***Nombre de postes publiés comme vacants ou susceptibles d'être vacants au cours de l'année (PM et PNM)***
  BDS FPH 013

PNM

Nombre de postes publiés comme vacants ou susceptibles d'être vacants au cours de l'année	22

PM *Postes PH publiés CNG*

Nombre de postes publiés comme vacants ou susceptibles d'être vacants au cours de l'année	12

Nombre de candidatures reçues au cours de l'année

BDS FPH 014

PNM

Nombre de candidatures reçues au cours de l'année	52

Sont comptabilisées les candidatures reçues en interne suite à la parution de vacances de postes ouverts à la mobilité.

- ***Nombre de postes pourvus au cours de l'année suite à publication comme poste vacant ou susceptible d'être vacant (PM et PNM)***
  BDS FPH 015

PM

1 poste en médecine interne a été pourvu au tour de printemps 2025.

PNM

	Nombre de postes pourvus
Pourvu par des candidats extérieurs au périmètre du ministère ou en interne	12

Statut d'emploi (personnel médical) ou filière (personnel non médical) du candidat retenu	Nombre de postes pourvus
Personnel médical	1
Hospitaliers universitaires titulaires *Praticiens hospitaliers titulaires* *Assistants des hôpitaux* *Hospitaliers universitaires non titulaires et temporaires* *Nouveau statut de praticiens contractuels* *Praticiens contractuels, praticiens adjoints contractuels, praticiens cliniciens, praticiens attachés (statuts en extinction)* *Praticiens attachés contractuels temporaires* *Praticiens attachés associés et assistants associés (statuts en extinction)* *Praticiens associés* *Autres salariés (hors étudiants)*	 1
Personnel non médical	12
Soins *Rééducation* *Médico-technique* *Administrative* *Ouvrière et technique* *Socio-éducative* *Personnels de direction* *Psychologues* *Sages-femmes*	7 3 1 1
TOTAL	**13**

- ***Nombre de postes n'ayant fait l'objet d'aucune candidature***
  BDS FPH 016

Statut d'emploi (personnel médical) ou filière (personnel non médical) du candidat retenu	Nombre de postes n'ayant fait l'objet d'aucune candidature
Personnel médical	0
Personnel non médical	3
Soins *Rééducation* *Médico-technique* *Administrative* *Ouvrière et technique* *Socio-éducative* *Personnels de direction* *Psychologues* *Sages-femmes*	2 1
TOTAL	**3**

Catégorie hiérarchique (personnel médical et personnel non médical)	Nombre de postes n'ayant fait l'objet d'aucune candidature
A	
B	
C	
NC (non catégorisé A B C)	3
TOTAL	**3**

3.2. Avancement de grade et promotion interne

- ***Nombre de promouvables pour chaque grade***
  BDS FPH 017

95 agents étaient promouvables au 1er janvier 2025.

Grade (personnel non médical)	Nombre de promouvables									
	Homme					Femme				
	- 25 ans	25-40 ans	41-55 ans	+ 55 ans	TOTAL	- 25 ans	25-40 ans	41-55 ans	+ 55 ans	TOTAL
Assistant médico-administratif de classe supérieure					0			3		3
Adjoint administratif principal de 2e classe					0		2	8	2	12
Adjoint administratif principal de 1re classe					0				3	3
Grade 2 ISGS Infirmier en soins généraux (DE)					0		1	3		4
Agent des services hospitaliers qualifié de classe supérieure					0		2	3	3	8
Aide-soignant de classe supérieure de catégorie B					0		7	28	5	40
Auxiliaire de puériculture de classe normale de catégorie B					0		2	6		8
Sage-femme des hôpitaux du second grade					0			4		4
Manipulateur d'électroradiologie médicale de classe supérieure					0			1		1
Technicien supérieur hospitalier de 2ème classe			1		1					0
Ouvrier principal de 2ème classe				2	2			4	1	5
Ouvrier principal de 1ère classe				1	1		1	1	1	3
TOTAL	0	0	1	3	4	0	15	61	15	91

18 professionnels ont bénéficié d'une promotion au 1er janvier 2025.

Grade (personnel non médical)	Nombre de promus									
	Homme					Femme				
	- 25 ans	25-40 ans	41-55 ans	+ 55 ans	TOTAL	- 25 ans	25-40 ans	41-55 ans	+ 55 ans	TOTAL
Assistant médico-administratif de classe supérieure					0			1		1
Assistant médico-administratif de classe normale					0					0
Adjoint administratif					0					0
Adjoint administratif principal de 2e classe					0		1	2	1	4
Adjoint administratif principal de 1re classe					0				1	1
Agent des services hospitaliers qualifié de classe supérieure					0		1		1	2
Aide-soignant de classe supérieure de catégorie B					0		1	3		4
Auxiliaire de puériculture de classe normale de catégorie B					0			1		1
Sage-femme des hôpitaux du second grade					0			1		1
Manipulateur d'électroradiologie médicale de classe supérieure					0			1		1
Technicien supérieur hospitalier de 2ème classe			1		1					0
Ouvrier principal de 1ère classe				1	1				1	1
TOTAL	0	0	1	1	2	0	3	9	4	16

- ***Durée moyenne dans le grade d'origine***
  BDS FPH 018

Cette donnée n'est pas disponible dans les éléments du logiciel de gestion des ressources humaines de l'établissement.

- ***Nombre de promouvables pour chaque corps***
  BDS FPH 019

Corps (personnel non médical)	Nombre de promouvables				Nombre de promus			
	Soins	Administrative	Ouvrière et technique	TOTAL	Soins	Administrative	Ouvrière et technique	TOTAL
Assistants médico-administratifs		3		3		1		1
Adjoints administratifs hospitaliers		15		15		5		5
Infirmiers en soins généraux et spécialisés	4			4	0			0
Agents des services hospitaliers qualifiés	8			8	2			2
Aides-soignants	40			40	4			4
Aides-soignants et auxiliaires de puériculture de catégorie B	8			8	1			1
Sages-femmes des hôpitaux	4			4	1			1
Manipulateurs électroradiologie médicale	1			1	1			1
Techniciens et techniciens supérieurs			1	1			1	1
Personnels ouvriers			11	11			2	2
TOTAL	65	18	12	95	9	6	3	18

- ***Durée moyenne dans le corps d'origine des promus sur liste d'aptitude de l'année***
  BDS FPH 020

Cette donnée n'est pas disponible dans les éléments du logiciel de gestion des ressources humaines de l'établissement

- ***Nombre de fonctionnaires ayant connu dans l'année une réussite à un concours ou examen professionnel***
  BDS FPH 021

Il n'y a pas eu de professionnel concerné par une promotion en 2025 dans le cadre d'un concours professionnel.

3.3. Départs

- ***Nombre d'agents ayant quitté leurs fonctions au cours de l'année selon le motif de départ***
  BDS FPH 022

Au total sur l'année 2025, 357 départs répartis comme suit :

- 1 abandon de poste

- 3 démissions dont 1 agent affecté à l'EHPAD d'Ancenis, 1 agent affecté à l'EHPAD de Candé et 1 agent affecté à l'EHPAD d'Oudon.

- 335 fins de contrat

- 7 inaptitudes définitives (retraite invalidité) dont 1 agent affecté à l'EHPAD d'Oudon, 1 agent affecté à l'EHPAD d'Ancenis, 1 agent affecté à l'USLD, 1 agent affecté à la qualité, 1 agent affecté au département courrier, 1 agent affecté au service achats logistique, 1 agent affecté aux consultations.

- 1 licenciement d'un agent affecté à l'EHPAD de Candé

- 10 départs à la retraite dont 1 agent affecté au département courrier, 1 agent affecté aux cuisines, 1 agent affecté à l'USLD, 1 agent affecté en chirurgie, 1 agent affecté aux urgences, 1

agent affecté en médecine générale, 2 agents affectés à l'EHPAD de Candé, 2 agents affectés à l'EHPAD de Varades

- ***Nombre de demandes de ruptures conventionnelles***
  BDS FPH 023

Il n'y a eu aucune demande de rupture conventionnelle au cours de l'année 2025.

4. Formation

- ***Nombre d'agents formés***
  BDS FPH 024

497 professionnels du CHEL ont bénéficié d'une formation.

Statut d'emploi (personnel médical) ou filière (personnel non médical)	Nombre d'agents formés	Dont				
		Ayant suivi au moins une formation statutaire	Ayant suivi au moins une formation professionnelle continue	Ayant suivi au moins une formation professionnelle via une formation à distance	Ayant suivi au moins une formation professionnelle continue via l'utilisation du CPF	Ayant obtenu un diplôme via la VAE
Personnel médical	29	0	29	0	0	0
Hospitaliers universitaires titulaires						
Praticiens hospitaliers titulaires	10		10			
Assistants des hôpitaux						
Hospitaliers universitaires non titulaires et temporaires						
Nouveau statut de praticiens contractuels	17		17			
Praticiens contractuels, praticiens adjoints contractuels, praticiens cliniciens, praticiens attachés (statuts en extinction)	1		1			
Praticiens attachés contractuels temporaires						
Praticiens attachés associés et assistants associés (statuts en extinction)						
Praticiens associés	1		1			
Autres salariés (hors étudiants)						
Personnel non médical	468	0	0	0	0	0
Soins	396					
Rééducation						
Médico-technique	16					
Administrative	32					
Ouvrière et technique	16					
Socio-éducative						
Personnels de direction	8					
Psychologues						
Sages-femmes						
TOTAL	497	0	29	0	0	0

Catégorie hiérarchique (personnel médical et personnel non médical)	Nombre d'agents formés	Dont				
		Ayant suivi au moins une formation statutaire	Ayant suivi au moins une formation professionnelle continue	Ayant suivi au moins une formation professionnelle via une formation à distance	Ayant suivi au moins une formation professionnelle continue via l'utilisation du CPF	Ayant obtenu un diplôme via la VAE
A	176					
B	179					
C	113					
NC (non catégorisé A B C)	29					
TOTAL	497	0	0	0	0	0

Sexe	Nombre d'agents formés	Dont				
		Ayant suivi au moins une formation statutaire	Ayant suivi au moins une formation professionnelle continue	Ayant suivi au moins une formation professionnelle via une formation à distance	Ayant suivi au moins une formation professionnelle continue via l'utilisation du CPF	Ayant obtenu un diplôme via la VAE
Homme	39					
Femme	458					
TOTAL	497	0	0	0	0	0

- ***Dépenses de formation en titre 2 et titre 3 et rémunération des agents durant leur formation***
  BDS FPH 025

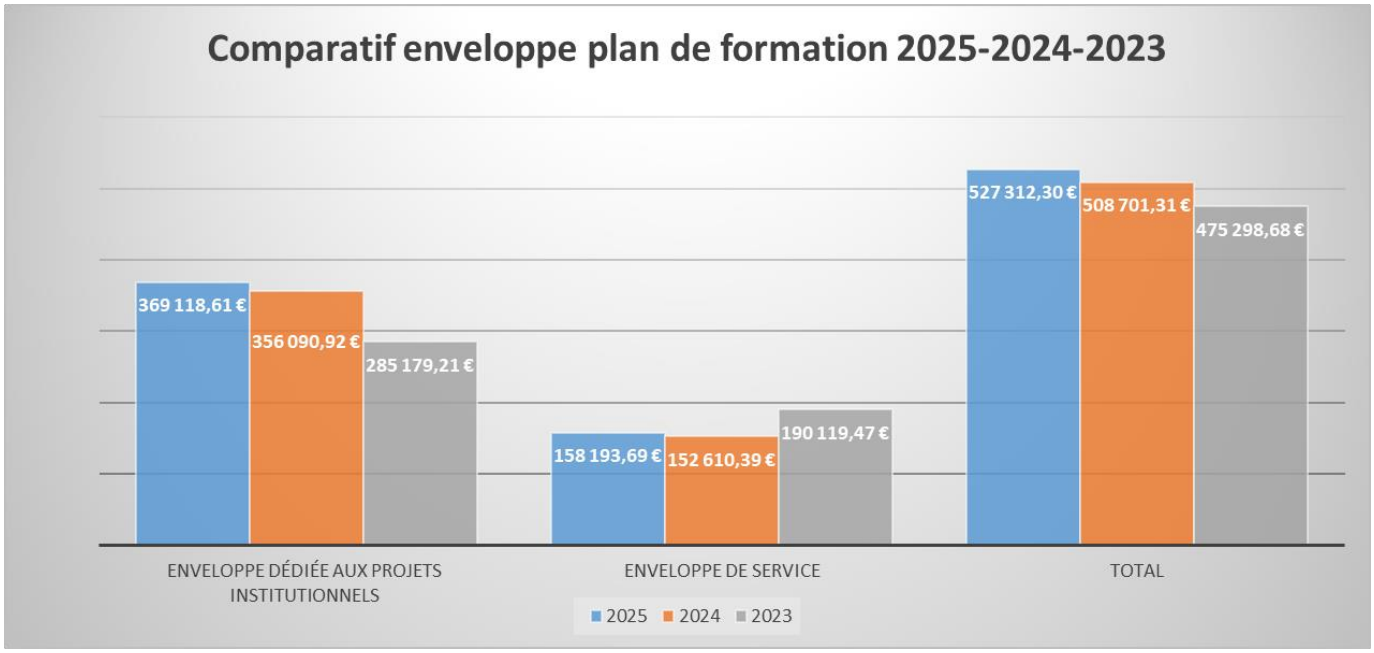
L'enveloppe globale du plan de formation pour l'année 2025 est de 527 312,30€ :

- 158 193,69€ attribués aux enveloppes de service
- 369 118,61€ attribués au plan institutionnel

Au total, a été dépensés au cours de l'année 2025 398 815,99€ qui se répartissent comme suit :

- 178 008,40€ sur les frais d'enseignement
- 183 391,97€ sur les frais de traitement
- 37 415,62€ sur les frais de déplacement.

Le montant non dépensé sur 2025 a été reporté sur 2026 (128 496.61€).



Il est à noter qu'entre 2023 et 2024 la répartition de l'enveloppe globale a été modifiée passant de 60% l'enveloppe institutionnelle et 40% l'enveloppe des services à 70% l'enveloppe institutionnelle et 30% l'enveloppe des services.

- ***Nombre de jours de formation***
  BDS FPH 026

2 673 jours de formation ont été comptabilisés sur le plan de formation 2025 et se répartissent comme suit :

Statut d'emploi (personnel médical) ou filière (personnel non médical)	Nombre de jours de formation	Dont						
		Formation statutaire	Formation continue	Préparation aux concours et examens	Réalisation de bilans de compétences	Validation des acquis de l'expérience (VAE)	Congé de formation professionnelle	Période de professionnalisation
Personnel médical	191	0	191	0	0	0	0	0
Hospitaliers universitaires titulaires								
Praticiens hospitaliers titulaires	67		67					
Assistants des hôpitaux								
Hospitaliers universitaires non titulaires et temporaires								
Nouveau statut de praticiens contractuels	114		114					
Praticiens contractuels, praticiens adjoints contractuels, praticiens cliniciens, praticiens attachés (statuts en extinction)	5		5					
Praticiens attachés contractuels temporaires								
Praticiens attachés associés et assistants associés (statuts en extinction)								
Praticiens associés	5		5					
Autres salariés (hors étudiants)								
Personnel non médical	2 482	0	2 482	0	0	0	0	0
Soins	2 169		2 169					
Rééducation								
Médico-technique	156		156					
Administrative	103		103					
Ouvrière et technique	26		26					
Socio-éducative								
Personnels de direction	28		28					
Psychologues								
Sages-femmes								
TOTAL	2 673	0	2 673	0	0	0	0	0

Catégorie hiérarchique	Nombre de jours de formation	Dont						
		Formation statutaire	Formation continue	Préparation aux concours et examens	Réalisation de bilans de compétences	Validation des acquis de l'expérience (VAE)	Congé de formation professionnelle	Période de professionnalisation
A	836							
B	943							
C	703							
NC (non catégorisé A B C)	191							
TOTAL	2 673	0	0	0	0	0	0	0

Sexe	Nombre de jours de formation	Dont						
		Formation statutaire	Formation continue	Préparation aux concours et examens	Réalisation de bilans de compétences	Validation des acquis de l'expérience (VAE)	Congé de formation professionnelle	Période de professionnalisation
Homme	189		162					
Femme	2 484		2 320					
TOTAL	2 673	0	2 482	0	0	0	0	0

- ***Nombre de stagiaires en formation***
  BDS FPH 026 bis

259 stagiaires de la filière paramédicale ont été accueillis au CHEL sur l'année 2025. Les données pour les autres filières n'ont pu être recueillies.

Le chiffre est en diminution en 2025 comparativement à l'année 2024 avec 259 stages mais représentant un volume d'heures plus important (1272 semaines de stage). Nous avons reçu 1984 demandes de stage contre 1791 en 2024.

A titre de comparaison :

- En 2024, 259 stages pour 1272 semaines
- En 2023, 239 stages pour 1078 semaines de stage
- En 2022, 280 stages pour 1276 semaines de stage

Malgré ces chiffres, l'offre est sous exploitée avec un nombre de places offertes aux instituts qui ne sont pas pourvues par ces derniers. Cela peut être lié à de nombreux facteurs dont les anticipations à M- 9 à 16 mois des places de stage, à des abandons de formation, aux difficultés de logement ou de transport des étudiants (et quelquefois à un dysfonctionnement des bureaux de stage des instituts).

- ***Nombre de demandes de congés formation***
  BDS FPH 027

En 2025, il y a eu 1 demande de congé de formation qui a été refusée par l'ANFH.

5. Rémunérations

- ***Masse salariale en euros (ensemble des dépenses de rémunération et charges sociales yc CAS pensions)***
  BDS FPH 028

Ensemble des dépenses de rémunération et charges sociales	Masse salariale en euros*
Personnel médical	6 620 398
Personnel non médical	36 355 002
TOTAL	**42 975 401**

Soit une évolution globale de +2.44% par rapport à 2024.

Les dépenses de personnel sont majorées principalement :

Pour le compte de résultat principal par :

- Les dépenses du personnel non médical (+ 465 K€ hors charges ; 3,1%), tant pour les professionnels titulaires que recrutés sous contrat,
- Les charges de sécurité sociale pour le personnel non médical (+ 499 K€ ; +9%),
- Les dépenses de permanence des soins (+ 105 K€, +24%),
- Les dépenses liées aux praticiens hospitaliers (+ 93 K€, +6%),

Les dépenses de personnel extérieur à l'établissement diminuent (- 249 K€ ; -9,9%). Le recours à l'intérim médical a été moins important qu'en 2024 : - 171 K€ pour le personnel médical et - 101 K€ pour le personnel non médical. La mobilisation de professionnels mis à disposition a été légèrement plus importante au total : + 55 K€ pour le personnel médical mais -32 K€ pour le personnel non médical.

Pour le compte de résultat de l'USLD par des dépenses de personnel en augmentation (+ 123 K€) et plus précisément, par les moyens supplémentaires consacrés à l'emploi de professionnels recrutés sous contrat (+ 26 K€) et les dépenses de personnel titulaire et stagiaire (+ 21 K€). S'ajoutent à cela les charges (+ 53 K€).

Pour le compte de résultat de l'EHPAD des Corolles par une augmentation des dépenses de personnel de 333,6 K€ soit environ 16%, portées essentiellement par les professionnels recrutés sous contrat à durée déterminée (+ 208,6 K€ ; +72%), et la hausse des charges sociales (+ 93 K€). Ces évolutions sont légèrement compensées par une diminution des dépenses des personnels recrutés en CDI (-25 K€ ;-18%).

Pour le compte de résultat de l'EHPAD d'OUDON par une diminution des dépenses de personnel, -106,5 K€ soit -4,5%. Pour l'essentiel, les ressources mobilisées au titre du personnel non médical titulaire sont réduites de 91 K€, ainsi que celles au titre du personnel sous CDI de 31 K€, à la différence des professionnels recrutés sous CDD (+ 25 K€).

Pour le compte de résultat de l'EHPAD de Varades par une augmentation des dépenses de personnel de +55 K€ soit +2,9% en raison principalement de l'évolution de la rémunération des professionnels sous contrat à durée déterminée (+84 K€ soit +18%) et dans une moindre mesure des professionnels sous contrat à durée indéterminée (+10 K€ soit +13%). Cette hausse est compensée par une diminution des dépenses de personnel titulaire et stagiaire (- 63 K€ soit – 9%). Les charges sociales évoluent également à la hausse (+ 23 K€, soit +5%).

Pour le compte de résultat de l'EHPAD de Candé par une augmentation des dépenses de personnel de +73 K€. Cette variation s'explique en particulier par la hausse des dépenses des personnels sous contrat à durée déterminée (+ 82 K€, soit +10%).

- ***Masse salariale brute annuelle cumulée des dix rémunérations les plus élevées des agents relevant de leur périmètre dont nombre de femmes et nombre d'hommes***
  BDS FPH 029

Montant cumulé : 1 213 650€ dont 6 femmes et 4 hommes.

- **Nombre d'agents *bénéficiant* de la GIPA**
  BDS FPH 030

La garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) a pour but de compenser la perte de pouvoir d'achat si la rémunération de l'agent a peu augmenté au cours des 4 dernières années.

Filière (personnels non médicaux)	Nombre d'agents bénéficiant de la GIPA
Soins	12
Rééducation	0
Médico-technique	2
Administrative	6
Ouvrière et technique	11
Socio-éducative	2
Personnels de direction	0
Psychologues	0
Sages-femmes	0
TOTAL	**33**

Parmi les bénéficiaires, 3 professionnels sont en catégorie A, 21 en catégorie B et 9 en catégorie C. 24 professionnels bénéficiaires sont des femmes et 9 sont des hommes.

- ***Agents permanents - Total des rémunérations annuelles brutes versées***

Statut d'emploi (personnel médical) ou filière (personnel non médical) *Agents sur emploi permanent*	Total des rémunérations annuelles brutes versées en euros *	dont pour les fonctionnaires :					dont pour les praticiens hospitaliers :			
		Primes et indemnités	*dont NBI et primes de sujétion des aides-soignants*	*dont heures supplémentaires*	*dont indemnité de résidence*	*dont supplément familial de traitement*	Primes et indemnités	*dont indemnité d'engagement de service public exclusif*	*dont temps de travail additionnel*	*dont gardes et astreintes*
Personnel médical	1 997 131	0	0	0	0	0	375 041	212 880	37 468	125 068
Hospitaliers universitaires titulaires	0	0	0	0		0	0	0	0	0
Praticiens hospitaliers titulaires	1 884 872	0	0	0		0	375 041	212 880	37 468	125 068
Assistants des hôpitaux	0	0	0	0		0	0	0	0	0
Hospitaliers universitaires non titulaires et temporaires	0	0	0	0		0	0	0	0	0
Nouveau statut de praticiens contractuels	63 351	0	0	0		0	0	0	0	0
Praticiens contractuels, praticiens adjoints contractuels, praticiens cliniciens, praticiens attachés (statuts en extinction)	48 908	0	0	0		0	0	0	0	0
Praticiens attachés contractuels temporaires	0	0	0	0		0	0	0	0	0
Praticiens attachés associés et assistants associés (statuts en extinction)	0	0	0	0		0	0	0	0	0
Praticiens associés	0	0	0	0		0	0	0	0	0
Autres salariés (hors étudiants)	0	0	0	0		0	0	0	0	0
Personnel non médical	21 799 875	5 449 747	577 949	279 181	0	354 971	0	0	0	0
Soins	15 149 120	3 993 628	547 390	202 021		256 961	0	0	0	0
Rééducation	343 821	29 757	2 108	0		6 971	0	0	0	0
Médico-technique	633 381	171 331	8 966	36 638		8 099	0	0	0	0
Administrative	1 843 184	347 625	13 588	12 575		39 884	0	0	0	0
Ouvrière et technique	2 036 290	372 795	2 648	24 167		23 287	0	0	0	0
Socio-éducative	278 199	24 549	0	98		1 051	0	0	0	0
Personnels de direction	564 039	281 879	3 249	0		1 226	0	0	0	0
Psychologues	115 544	0	0	0		3 771	0	0	0	0
Sages-femmes	836 297	228 183	0	3 682		13 721	0	0	0	0
TOTAL	**23 797 006**	**5 449 747**	**577 949**	**279 181**	**0**	**354 971**	**375 041**	**212 880**	**37 468**	**125 068**

Catégorie hiérarchique (personnel médical et personne non médica *Agents sur emploi permanent*	Total des rémunérations annuelles brutes versées en euros *	dont pour les fonctionnaires :					dont pour les praticiens hospitaliers :			
		Primes et indemnités	*dont NBI et primes de sujétion des aides-soignants*	*dont heures supplémentaires*	*dont indemnité de résidence*	*dont supplément familial de traitement*	Primes et indemnités	*dont indemnité d'engagement de service public exclusif (IESPE)*	*dont temps de travail additionnel*	*dont gardes et astreintes*
A	8 634 057	2 325 448	48 505	133 927		128 992	0	0	0	0
B	8 016 872	2 286 366	469 573	101 972		134 785	0	0	0	0
C	5 148 947	837 934	59 872	43 282		91 195	0	0	0	0
NC (non catégorisé A B C)	1 997 131	0	0	0		0	375 041	212 880	37 468	125 068
TOTAL	**23 797 006**	**5 449 747**	**577 949**	**279 181**	**0**	**354 971**	**375 041**	**212 880**	**37 468**	**125 068**

Tranche d'âge *Agents sur emploi permanent*	Total des rémunérations annuelles brutes versées en euros *	dont pour les fonctionnaires :					dont pour les praticiens hospitaliers :			
		Primes et indemnités	*dont NBI et primes de sujétion des aides-soignants*	*dont heures supplémentaires*	*dont indemnité de résidence*	*dont supplément familial de traitement*	Primes et indemnités	*dont indemnité d'engagement de service public exclusif (IESPE)*	*dont temps de travail additionnel*	*dont gardes et astreintes*
- 25 ans	321 062	12 069	10 218	4 292		0	0	0	0	0
25-40 ans	6 766 520	1 177 257	165 952	61 911		142 206	209 199	134 904	12 990	70 906
41-55 ans	11 726 231	3 023 625	295 392	154 690		212 041	123 600	54 948	16 877	37 950
+ 55 ans	4 983 193	1 236 796	106 388	58 288		725	42 242	23 028	7 601	16 212
TOTAL	**23 797 006**	**5 449 747**	**577 949**	**279 181**	**0**	**354 971**	**375 041**	**212 880**	**37 468**	**125 068**

Sexe *Agents sur emploi permanent*	Total des rémunérations annuelles brutes versées en euros *	dont pour les fonctionnaires :					dont pour les praticiens hospitaliers :			
		Primes et indemnités	*dont NBI et primes de sujétion des aides-soignants*	*dont heures supplémentaires*	*dont indemnité de résidence*	*dont supplément familial de traitement*	Primes et indemnités	*dont indemnité d'engagement de service public exclusif (IESPE)*	*dont temps de travail additionnel*	*dont gardes et astreintes*
Homme	2 873 711	488 062	13 234	25 232		20 641	128 435	50 846	10 473	30 468
Femme	20 923 295	4 961 685	564 716	253 949		334 331	246 606	162 034	26 995	94 599
TOTAL	**23 797 006**	**5 449 747**	**577 949**	**279 181**	**0**	**354 971**	**375 041**	**212 880**	**37 468**	**125 068**

- ***Agents permanents - Nombre d'équivalents temps plein annuels rémunérés, ventilé par statut d'emploi***

On décompte 582.27 ETP rémunérés sur l'année 2025 sur poste permanent contre 570.12 ETP rémunérés sur l'année 2024 sur poste permanent.

Statut d'emploi (personnel médical) ou filière (personnel non médical) **Agents sur emploi permanent**	**Nombre d'équivalents temps plein annuels rémunérés**
Personnel médical	20,16
Hospitaliers universitaires titulaires	0,00
Praticiens hospitaliers titulaires	18,66
Assistants des hôpitaux	0,00
Hospitaliers universitaires non titulaires et temporaires	0,00
Nouveau statut de praticiens contractuels	0,80
Praticiens contractuels, praticiens adjoints contractuels, praticiens cliniciens, praticiens attachés (statuts en extinction)	0,70
Praticiens attachés contractuels temporaires	0,00
Praticiens attachés associés et assistants associés (statuts en extinction)	0,00
Praticiens associés	0,00
Autres salariés (hors étudiants)	0,00
Personnel non médical	562,12
Soins	387,87
Rééducation	8,83
Médico-technique	14,39
Administrative	57,53
Ouvrière et technique	61,62
Socio-éducative	8,88
Personnels de direction	4,72
Psychologues	3,22
Sages-femmes	15,06
TOTAL	**582,27**

Sexe **Agents sur emploi permanent**	**Nombre d'équivalents temps plein annuels rémunérés**
Homme	61,42
Femme	520,85
TOTAL	**582,27**

- ***Indicateurs de l'outil DGAFP destiné à l'analyse des écarts de rémunération entre femmes et hommes***
  BDS FPH 033

Nous n'avons pas de données disponibles générées par le logiciel de paie sur cet indicateur.

- **Ecart global de rémunération entre les femmes et les hommes en € (salaire moyen rémunéré) ainsi qu'en % de cet écart global en ETP**
  BDS_FPH_033

Nous n'avons pas de données disponibles générées par le logiciel de paie sur cet indicateur.

- **Ecart de rémunération mensuel entre les femmes et les hommes liés au seul effet de la différence de recours au temps partiel (écart entre la rémunération brute et la rémunération en ETP)**
  BDS_FPH_033

Nous n'avons pas de données disponibles générées par le logiciel de paie sur cet indicateur.

- **Effet de ségrégation des corps**
  BDS_FPH_033

Nous n'avons pas de données disponibles générées par le logiciel de paie sur cet indicateur.

- **Agents non *permanents* - Total des rémunérations annuelles brutes versées**

BDS FPH 034

Agents des autres catégories et statuts (non permanents) **Statut d'emploi (personnel médical) ou filière (personnel non**	**Total des rémunérations annuelles brutes versées en euros ***	*dont heures supplémentaires*
Personnel médical	1 247 452	0
Hospitaliers universitaires titulaires	0	0
Praticiens hospitaliers titulaires	0	0
Assistants des hôpitaux	10 934	0
Hospitaliers universitaires non titulaires et temporaires	0	0
Nouveau statut de praticiens contractuels	868 495	0
Praticiens contractuels, praticiens adjoints contractuels, praticiens cliniciens, praticiens attachés (statuts en extinction)	15 197	0
Praticiens attachés contractuels temporaires	0	0
Praticiens attachés associés et assistants associés (statuts en extinction)	0	0
Praticiens associés	47 463	0
Autres salariés (hors étudiants)	305 363	0
Personnel non médical	1 645 264	28 804
Soins	1 158 609	24 348
Rééducation	29 466	0
Médico-technique	45 384	1 567
Administrative	142 390	181
Ouvrière et technique	120 752	122
Socio-éducative	3 444	0
Personnels de direction	0	0
Psychologues	0	0
Sages-femmes	145 218	2 586
TOTAL	**2 892 716**	**28 804**

Agents des autres catégories et statuts (non permanents) **Sexe**	**Total des rémunérations annuelles brutes versées en euros ***	*dont heures supplémentaires*
Homme	425 444	2 050
Femme	2 496 602	26 754
TOTAL	**2 922 046**	**28 804**

Les chiffres diffèrent entre les deux tableaux car les apprentis n'ont pas de catégorie hiérarchique et ne figurent donc pas dans le premier tableau.

- ***Agents* non permanents - *Nombre* d'équivalent temps plein rémunérés**

On décompte 70.56 ETP rémunérés sur l'année 2025 sur poste non permanent et 73.03 si l'on intègre les apprentis.

BDS FPH 035

Statut d'emploi (personnel médical) ou filière (personnel non médical) ***Agents des autres catégories et statuts (non permanents)***	**Nombre équivalent temps-plein rémunérés**
Personnel médical	19,97
Hospitaliers universitaires titulaires	0,00
Praticiens hospitaliers titulaires	0,00
Assistants des hôpitaux	0,33
Hospitaliers universitaires non titulaires et temporaires	0,00
Nouveau statut de praticiens contractuels	11,12
Praticiens contractuels, praticiens adjoints contractuels, praticiens cliniciens, praticiens attachés (statuts en extinction)	0,02
Praticiens attachés contractuels temporaires	0,00
Praticiens attachés associés et assistants associés (statuts en extinction)	0,00
Praticiens associés	1,00
Autres salariés (hors étudiants)	7,51
Personnel non médical	50,59
Soins	36,60
Rééducation	0,74
Médico-technique	1,42
Administrative	4,98
Ouvrière et technique	3,45
Socio-éducative	0,12
Personnels de direction	0,00
Psychologues	0,00
Sages-femmes	3,28
TOTAL	**70,56**

Sexe ***Agents des autres catégories et statuts (non permanents)***	**Nombre équivalent temps-plein rémunérés**
Homme	8,38
Femme	64,65
TOTAL	**73,03**

Les chiffres diffèrent entre les deux tableaux car les apprentis n'ont pas de catégorie hiérarchique et ne figurent donc pas dans le premier tableau.

6. Santé et sécurité au travail

6.1. Risques professionnels

- **Nombre d'accidents de service, accidents de trajet, maladies professionnelles (ventilées par tableau), maladies hors tableau, affections psychiques, reconnus imputable au service**
  BDS_FPH_036

Sur l'année 2025 ont été comptabilisés :

- 55 accidents de travail (50 en 2024 soit + 10%)
- 4 accident de trajet (1 en 2024 soit + 300%)
- 9 maladies professionnelles (6 en 2024 soit + 50%)
- 7 affection psychique (1 en 24)

répartis comme suit :

Statut d'emploi (personnel médical) ou filière (personnel non médical)	Nombre d'accidents de service	Nombre d'accidents de trajet	Nombre de maladies professionnelles	Nombre de maladies hors tableau	Nombre d'affections psychiques
Personnel médical	0	0	0	0	0
Hospitaliers universitaires titulaires					
Praticiens hospitaliers titulaires					
Assistants des hôpitaux					
Hospitaliers universitaires non titulaires et temporaires					
Nouveau statut de praticiens contractuels					
Praticiens contractuels, praticiens adjoints contractuels, praticiens cliniciens, praticiens attachés (statuts en extinction)					
Praticiens attachés contractuels temporaires					
Praticiens attachés associés et assistants associés (statuts en extinction)					
Praticiens associés					
Autres salariés (hors étudiants)					
Personnel non médical	55	4	9	0	7
Soins	46	3	4		7
Rééducation					
Médico-technique					
Administrative	2		1		
Ouvrière et technique	7		3		
Socio-éducative					
Personnels de direction					
Psychologues					
Sages-femmes		1	1		
TOTAL	**55**	**4**	**9**	**0**	**7**

Sur les 59 accidents de travail/trajet, 29 ont généré un arrêt maladie.

Sur les 4 accidents de trajet, un seul concerne un agent de nuit en 12h. Les 3 autres concernent des agents de jour en 7h30.

Les causes des 59 accidents de travail/trajet sont les suivantes :

Nature des accidents de trajet et de service	nombre
Faux mouvement	3
Choc/contusion	7
Manutention d'une personne avec effort de soulèvement	10
AES par projection	1
Manipulation de matériel	4
AES par piqûre	4
Douleur lombaire	4
Troubles psychologiques	7
Chute de plain-pied	1
Plaie	2
Entorse	2
Coupure	1
Chute avec dénivelé	2
Chute	6
Infection	3
Fracture	1
Agression	1
Total général	**59**

Catégorie hiérarchique (personnel médical et personnel non médical)	Nombre d'accidents de service	Nombre d'accidents de trajet	Nombre de maladies professionnelles	Nombre de maladies hors tableau	Nombre d'affections psychiques
A	18	1			5
B	22	1	4		2
C	14	1	4		
NC (non catégorisé A B C)	1	1	1		
TOTAL	**55**	**4**	**9**	**0**	**7**

Tranche d'âge	Nombre d'accidents de service	Nombre d'accidents de trajet	Nombre de maladies professionnelles	Nombre de maladies hors tableau	Nombre d'affections psychiques
- 25 ans	2	2			
25-40 ans	21	1	2		4
41-55 ans	21	1	6		2
+ 55 ans	11		1		1
TOTAL	**55**	**4**	**9**	**0**	**7**

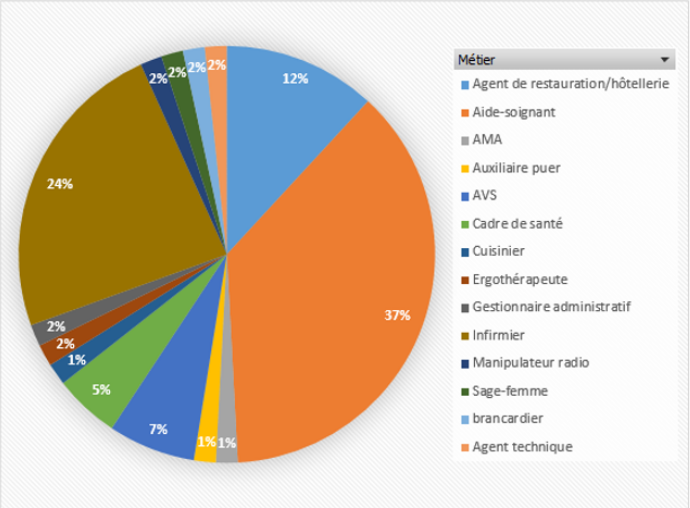
On observe que 18.6% des accidents de travail/accidents de trajet sont survenus chez des professionnels âgés de plus de 55 ans (59% en 2024). En 2025, les accidents de travail/trajets touchent plutôt la tranche 25-55 ans.

Sexe	Nombre d'accidents de service	Nombre d'accidents de trajet	Nombre de maladies professionnelles	Nombre de maladies hors tableau	Nombre d'affections psychiques
Homme	4	1	2		
Femme	51	3	7		7
TOTAL	**55**	**4**	**9**	**0**	**7**

Par métier

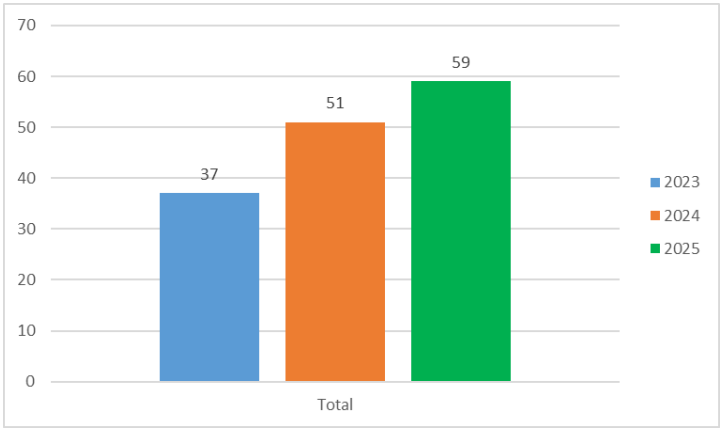
Nature de l'évènement	(Plusieurs éléments)

Étiquettes de lignes	Nombre de Nature de l'évènement
Agent de restauration/hôtellerie	7
Aide-soignant	22
AMA	1
Auxiliaire puer	1
AVS	4
Cadre de santé	3
Cuisinier	1
Ergothérapeute	1
Gestionnaire administratif	1
Infirmier	14
Manipulateur radio	1
Sage-femme	1
brancardier	1
Agent technique	1
Total général	**59**

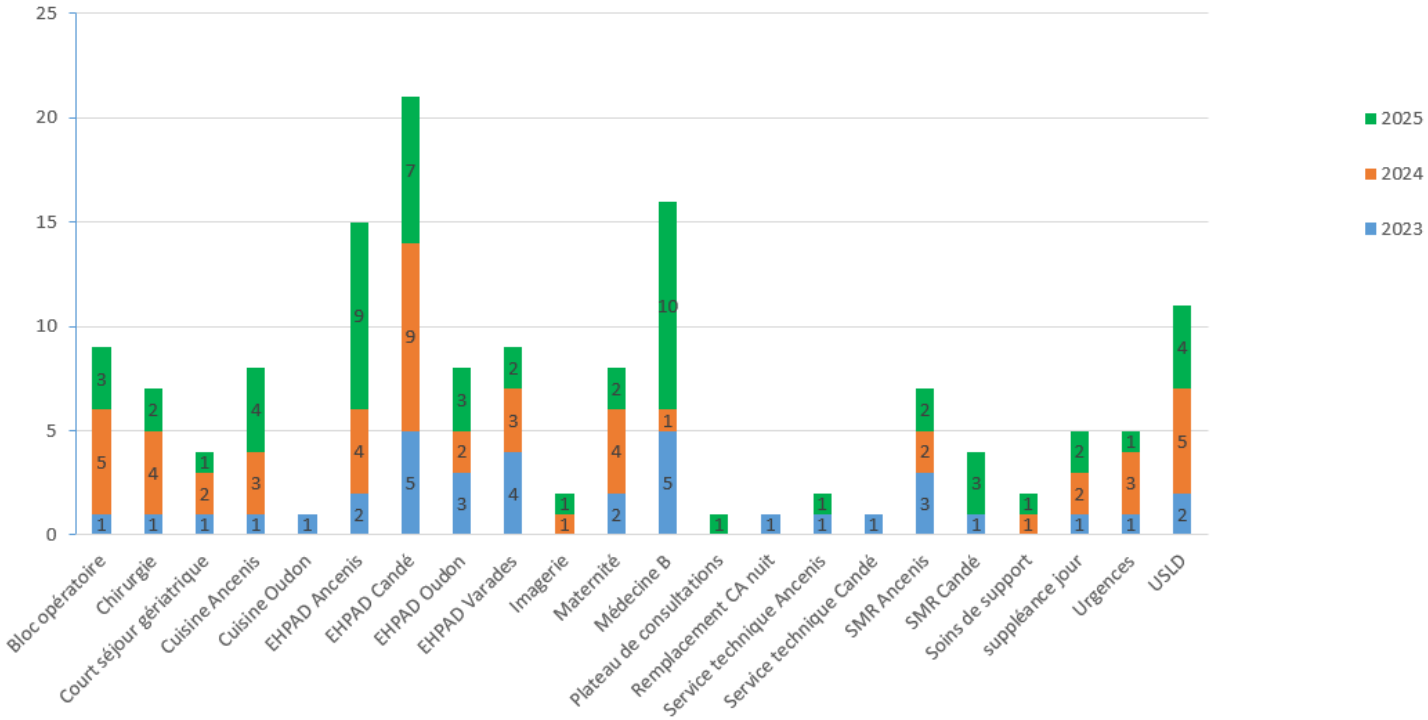


Nb : dans les tableaux précédents, les affectations psychiques sont comptabilisées à la fois dans la colonne « nombre d'accidents de service » et dans la colonne « nombre d'affections psychiques ». Ceci explique l'écart entre les totaux des tableaux précédents (75 AT/MP dont 7 affections psychiques) et les totaux des tableaux suivants (68 AT/MP)

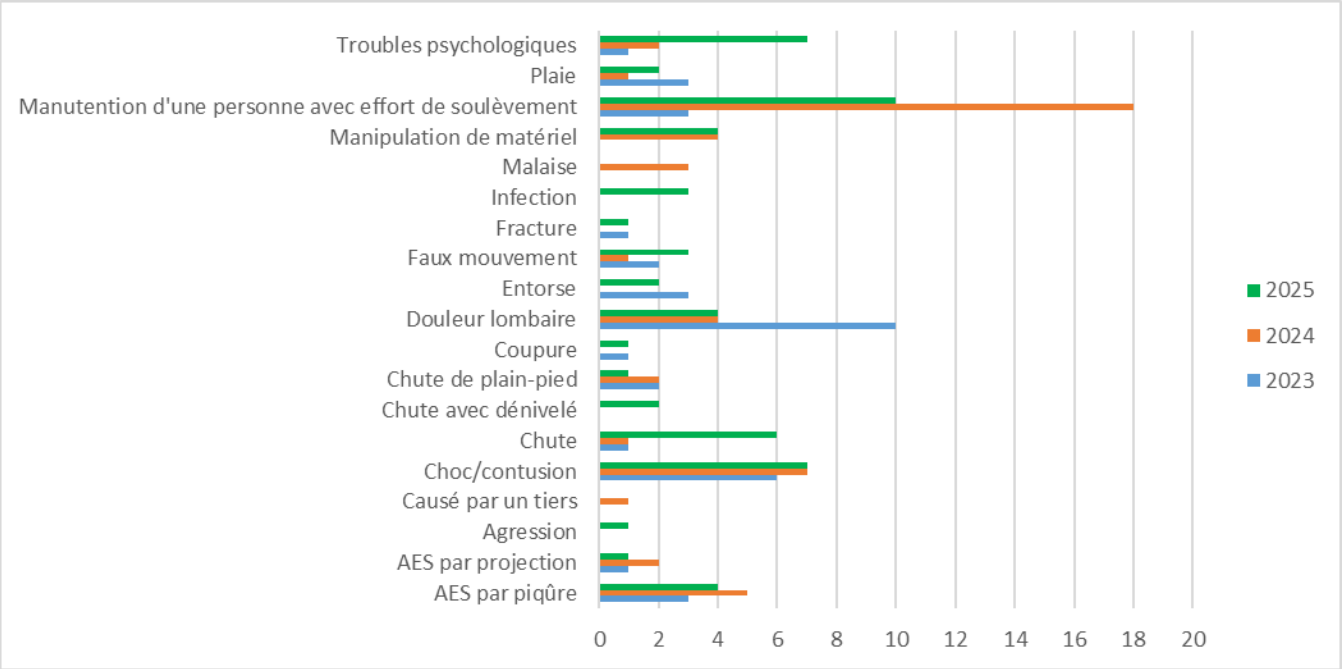
<u>Evolution du nombre d'accidents du travail/de trajet depuis 2023</u> :



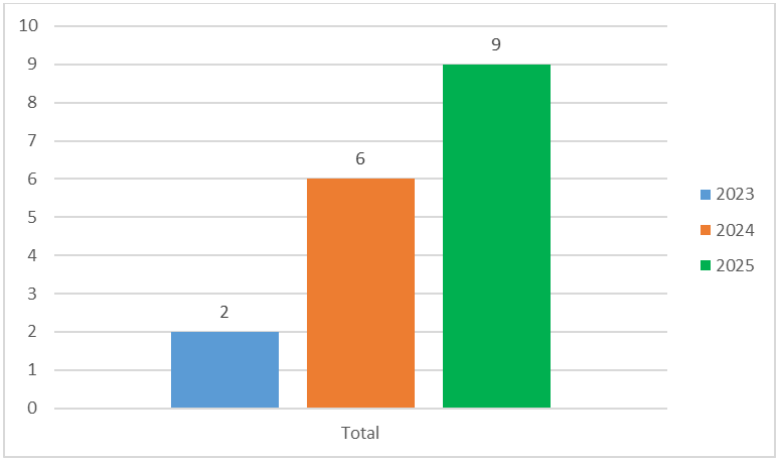
- Evolution par services :



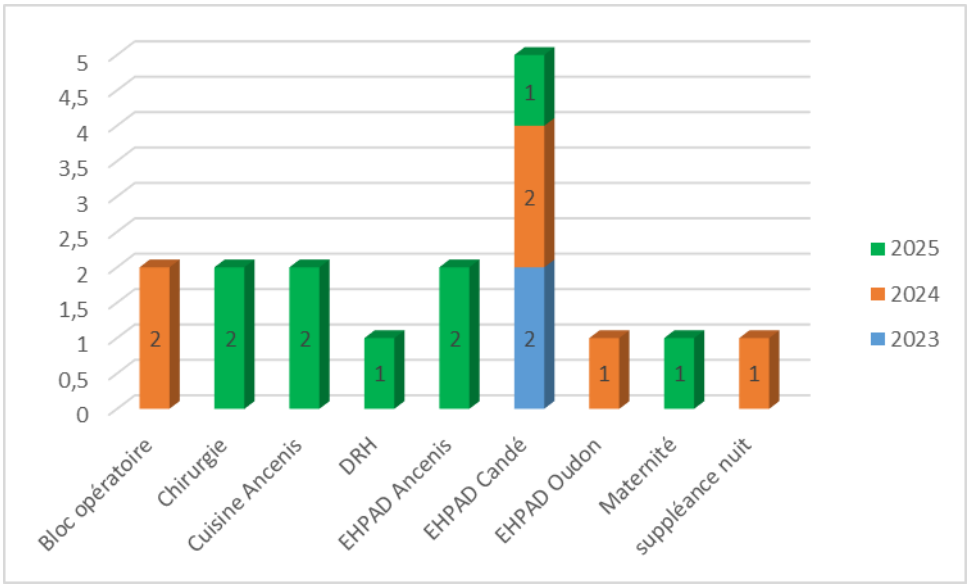
- Evolution par nature de l'AT :



<u>Evolution du nombre de maladies professionnelles reconnues sur l'année en cours, depuis 2023</u> :



- Evolution par service :


5
4,5
4
3,5
3
2,5
2
1,5
1
0,5
0
2
2
2
1
2
1
2
2
1
1
1
Bloc opératoire
Chirurgie
Cuisine Ancenis
DRH
EHPAD Ancenis
EHPAD Candé
EHPAD Oudon
Maternité
suppléance nuit
2025
2024
2023

AT/MP sans arrêt de travail :

	AT année en cours						Total AT année en cours	Accident de trajet	Total Accident de trajet	Mal pro année en cours		Total Mal pro année en cours	Total général
	41-55 ans		25-40 ans	+55 ans		-25 ans		-25 ans		41-55 ans	+55 ans		
Métiers/catégories	F	M	F	F	M	F		F		F	F		
Agent de restauration/hôtelleri	**1**						**1**						**1**
C	1						1						1
Aide-soignant	**2**		**2**	**2**			**6**			**1**		**1**	**7**
B	2		2	2			6			1		1	7
Auxiliaire puer			**1**				**1**						**1**
B			1				1						1
AVS			**2**				**2**						**2**
C			2				2						2
Cadre de santé				**1**			**1**						**1**
A				1			1						1
Coursière										**1**		**1**	**1**
C										1		1	1
Gestionnaire administratif	**1**						**1**						**1**
C	1						1						1
Infirmier	**2**		**8**	**1**		**1**	**12**						**12**
A	2		8	1		1	12						12
Manipulateur radio			**1**				**1**						**1**
A			1				1						1
Sage-femme								**1**	**1**		**1**	**1**	**2**
NC								1	1		1	1	2
Agent technique		**1**					**1**						**1**
B		1					1						1
AMA	**1**						**1**						**1**
B	1						1						1
brancardier					**1**		**1**						**1**
C					1		1						1
Total général	**7**	**1**	**14**	**4**	**1**	**1**	**28**	**1**	**1**	**2**	**1**	**3**	**32**

AT/MP avec arrêt de travail *:*

	AT année en cours						Total AT année en cours	Accident de trajet			Total Accident de trajet	Mal pro année en cours		Total Mal pro année en cours	Total général
	41-55 ans		25-40 ans		+55 ans	-25 ans		41-55	25-40 ans	-25 ans		41-55	25-40 ans		
Métier/catégorie	**F**	**M**	**F**	**M**	**F**	**F**		**M**	**F**	**F**		**F**	**M**		
Agent de restauration/hôtellerie	**1**		**1**	**1**	**3**		**6**						**2**	**2**	**8**
C	1		1	1	3		6						2	2	8
Aide-soignant	**7**		**5**		**2**	**1**	**15**	**1**			**1**	**3**		**3**	**19**
B	7		5		2		14	1			1	3		3	18
NC						1	1								1
AVS	**1**						**1**			**1**	**1**				**2**
C	1						1			1	1				2
Cadre de santé	**2**						**2**								**2**
A	2						2								2
Cuisinier		**1**					**1**								**1**
C		1					1								1
Infirmier	**1**				**1**		**2**								**2**
A	1				1		2								2
Agent d'entretien												**1**		**1**	**1**
C												1		1	1
Ergothérapeute									**1**		**1**				**1**
A									1		1				1
Total général	**12**	**1**	**6**	**1**	**6**	**1**	**27**	**1**	**1**	**1**	**3**	**4**	**2**	**6**	**36**

- **Nombre d'accidents mortels reconnus imputables au service**
  BDS_FPH_037

Aucun accident mortel reconnu imputable au service n'a eu lieu en 2025.

- **Nombre d'accidents et de maladies ayant donné lieu à la reconnaissance d'une invalidité en distinguant temporaire ou permanente au cours de l'année**
  BDS_FPH_038 et 039

  7 agents ont été placés en retraite pour invalidité.

  1 agent, reconnu inapte à ses fonctions en 2025, est en attente d'un placement en retraite pour invalidité.

6.2. Dispositifs de signalement

Le dispositif de signalement a été formalisé dans l'établissement au cours de l'année 2026 et n'était donc pas en place pour l'année 2025. Par ailleurs, nous n'avions pas de fichier de recensement des signalements permettant de répondre aux indicateurs demandés pour l'année 2025.

De ce fait les indicateurs suivants ne peuvent être recueillis :

- Nombre de saisines du dispositif de signalement au cours de l'année, ventilé en fonction du motif de signalement *BDS_FPH_040*
- Nombre de saisines du dispositif de signalement au cours de l'année précédente, ventilé selon le type de suites données 12 mois après le signalement *BDS_FPH_041*
- Nombre d'actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel et d'agissements sexistes recensés au cours de l'année par les dispositifs de signalement ventilé par type de d'acte et de discrimination *BDS_FPH_042*
- Nombre de victimes d'actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel et d'agissements sexistes recensées au cours de l'année par les dispositifs de signalement, ventilé par Sexe *BDS_FPH_043*
- Nombre de signalements par type d'actes *BDS_FPH_044*

- **Nombre de reconnaissance d'une faute inexcusable de l'employeur au cours de l'année**
  BDS_FPH_045

L'établissement n'a pas fait l'objet d'une reconnaissance d'une faute inexcusable de l'employeur au cours de l'année 2025.

- **Nombre de mesures de protection fonctionnelle demandées d'une part, mise en œuvre d'autre part**
  BDS_FPH_046

Aucune mesure de protection fonctionnelle demandée et/ou mise en œuvre au cours de l'année 2025.

- **Montant total des sommes brutes versées au titre des mesures de protection fonctionnelle**
  BDS_FPH_047

L'établissement n'a engagé aucune dépense au titre des mesures protection fonctionnelle au cours de l'année 2025.

6.3. Suicides

- **Nombre de suicides, déclarés et reconnus imputables au service au cours de l'année**
  BDS_FPH_048

Aucun suicide déclaré et reconnu imputable au service au cours de l'année 2025.

- **Nombre de tentatives de suicides, déclarées et reconnues imputables au service au cours de l'année**
  BDS_FPH_049

Aucune tentative de suicide déclarée et reconnue imputable au service au cours de l'année 2025.

- **Nombre de suicides intervenus sur le lieu de travail au cours de l'année**
  BDS_FPH_050

Aucun suicide intervenu sur le lieu de travail au cours de l'année 2025.

- **Nombre de tentatives de suicides intervenues sur le lieu de travail au cours de l'année**
  BDS_FPH_051

Aucune tentative de suicide intervenue sur le lieu de travail au cours de l'année 2025.

6.4. Acteurs de la prévention

- **Nombre d'acteurs de la prévention en fonction au 31 décembre**
  BDS_FPH_052

Liste des membres de la formation Spécialisée en Santé, Sécurité et Conditions de travail (F3SCT) :

- La directrice d'établissement
- 10 représentants du personnel titulaires (8 CFDT, 1 CGT, 1 FO) et 10 représentants du personnel suppléants (8 CFDT, 1 CGT, 1 FO)
- 1 représentant de la CME
- L'infirmière hygiéniste
- Le responsable des services techniques
- La médecine du travail
- 1 membre de la CARSAT
- 1 membre de l'inspection du travail
- L'ensemble des directeurs de l'établissement

- **Répartition des intervenants en prévention des risques professionnels selon leur quotité de travail**
  BDS_FPH_053

Cette donnée n'est pas recueillie au sein de l'établissement.

- **Une formation initiale type uniformisée et généralisée est-elle mise en place au sein de l'hôpital ? Si oui : – quelle en est la durée prévue par agent (en jours) ? – est-elle assurée par : – un intervenant en**

prévention des risques professionnels ? – un autre formateur interne à l'hôpital ? – un formateur externe à l'hôpital?
BDS_FPH_054

Il n'y a pas de formation initiale en prévention, uniformisée et généralisée, mise en place au sein du CHEL à ce jour.

- **Nombre d'acteurs de la prévention ayant pris leurs fonctions au cours de l'année ayant : – reçu une reçu une lettre de cadrage ou de mission ; – suivi une formation initiale.**
  BDS_FPH_055

Aucun acteur n'a pris ses fonctions au cours de l'année.

- **Nombre d'acteurs de la prévention en fonction ayant suivi une formation continue au cours de l'année, par catégorie d'acteur**
  BDS_FPH_056

Aucun acteur de la prévention n'a pris ses fonctions au cours de l'année.

- **Une équipe de SST existe-t-il au sein de l'hôpital ?**
  BDS_FPH_055 bis

Tous les professionnels de l'établissement bénéficient d'une formation régulière (SST ou AFGSU en fonction de la catégorie d'emploi) mais une équipe SST n'est pas formalisé en tant que tel dans l'établissement.

- **Nombre de recours à l'inspection du travail**
  BDS_FPH_055 ter

Il n'y a eu aucun recours à l'inspection du travail sur l'année 2025.

6.5. Les Formations spécialisées (FS) en matière de SST

- **Nombre de Formations Spécialisées, – par type : (santé, sécurité, conditions de travail)**
  BDS_FPH_057

Le CHEL compte une formation spécialisée : la formation Spécialisée en Santé, Sécurité et Conditions de travail (F3SCT).

- **Nombre de CSE exerçant les compétences d'une Formation Spécialisée**
  BDS_FPH_058

Le CSE n'exerce pas au CHEL les compétences de la formation spécialisée.

6.6. Les membres des FS et leur formation

- **Nombre de membres des FS par catégorie de FS, en distinguant titulaires et suppléants**
  BDS_FPH_059

Au CHEL siègent au sein de la F3SCT 10 titulaires et 10 suppléants.

- **Nombre de membres ayant reçu une formation et durée de celle-ci**
  BDS_FPH_060

3 membres de la F3SCT ont reçu une formation d'une durée de 5 jours durant l'année 2025.

- **Nombre de membres ayant bénéficié d'un congé pour formation en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail**
  BDS_FPH_061

3 membres de la F3SCT ont bénéficié d'un congé pour formation en matière d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

6.7. Les agents et services couverts

- **Nombre d'agents couverts par type de Formation spécialisée**
  BDS_FPH_062 / **Nombre de services couverts par type de Formation spécialisée**
  BDS_FPH_063 / **Nombre de sites couverts par type de Formation spécialisée**
  BDS_FPH_064

La F3SCT du CHEL est compétente pour l'ensemble des professionnels, des sites et des services du CHEL.

6.8. Les réunions des FS

- **Nombre de réunions de FS (hors groupes de travail) par type**
  BDS_FPH_065

5 séances de la F3SCT se sont tenues en 2025 aux dates suivantes :

- 23/01/2025
- 13/03/2025
- 22/05/2025
- 19/09/2025
- 27/11/2025

- **Nombre de groupes de travail de FS par type**
  BDS_FPH_066

Aucun groupe de travail issu de la F3SCT ne s'est réuni en 2025.

- **Nombre de réunions tenues ventilé selon qu'elles ont été tenues : – à l'initiative du président ; – suite à un accident grave ; – suite au signalement d'un danger grave et imminent.**
  BDS_FPH_067

L'ensemble des séances de la F3SCT de l'année 2025 se sont tenues à l'initiative du président.

6.9. Les visites et les enquêtes des FS

- **Nombre de visites de sites effectuées : – Dont le rapport a été étudié en séance ; – Selon le type de FS.**
  BDS_FPH_068

Il y a eu 1 visite de service effectuée en 2025, dont le rapport a été étudié en séance.

- **Nombre d'enquêtes réalisées ventilé selon les critères suivants : – Selon qu'elles ont eu ou non pour motif un accident de service / de travail ; – Selon qu'elles ont eu ou non pour motif une maladie professionnelle / à caractère professionnel ; – Selon le type de FS.**
  BDS_FPH_069

Aucune enquête n'a été réalisée au cours de l'année 2025.

6.10. Recours à un expert certifié

- **Nombre de demandes de recours à un expert certifié, ventilé par type de FS d'une part, par motif d'autre part dont : – Nombre de demandes de recours à l'initiative de l'administration ; – Nombre de recours suite à une délibération de la FS ; – Nombre de demandes de recours en cours de procédure ; – Nombre de demandes de recours refusées par l'administration ; – Nombre de demandes de recours à l'inspection du travail pour désaccord sérieux et persistant sur le recours à l'expert certifié.**
  BDS_FPH_70

Il n'y a pas eu de recours à un expert certifié au cours de l'année 2025.

- **Montant du budget total des expertises**
  BDS_FPH_071

Il n'y a pas eu de dépenses d'expertise au cours de l'année 2025.

- **Délai moyen des expertises, en nombre de jours**
  BDS_FPH_072

Non concerné.

6.11. Saisine du CSE

- **Nombre de saisines de la FS par le CSE : à l'initiative de l'administration ; à l'initiative des membres du CSE**
  BDS_FPH_073

L'ensemble des séances de la F3SCT de l'année 2025 se sont tenues à l'initiative de l'administration.

- **Nombre de cas où la consultation du CSE s'est substituée la consultation obligatoire de la FS**
  BDS_FPH_074

Il n'y a eu aucun cas à la consultation du CSE s'est substituée à celle de la F3SCT.

6.12. Signalement d'un danger grave et imminent et droit de retrait

- **Nombre de signalements d'un danger grave et imminent dont : – Ayant fait l'objet d'une saisine de l'inspection du travail ; – Ayant fait l'objet d'une inscription au registre.**
  BDS_FPH_075

En 2025 aucun danger grave et imminent n'a été signalé.

- **Nombre d'invocations du droit de retrait effectuées au cours de l'année, ventilé : – Par motif ; – Selon qu'elles ont été reconnues par l'administration**
  BDS_FPH_076

Motif de retrait	Nombre d'invocations du droit de retrait
Motif raisonnable de penser et exposé à un danger grave et imminent pour sa vie ou sa santé	0
Constat une défectuosité dans les systèmes de protection.	0
TOTAL	0

6.13. Registres Santé et sécurité au travail

- **Nombre de services couverts par une FS ayant un registre SST.**
  BDS_FPH_077

L'ensemble des services du CHEL sont couverts par un registre de consignations des dangers graves et imminents. Ce registre est disponible à la direction des ressources humaines.

- **Nombre de registres étudiés par les FS.**
  BDS_FPH_078

En 2025, il n'y a pas eu de registres étudiés en FSSSCT.

6.14. Documents reçus, consultations, études et avis

- **Nombre de rapports annuels des médecins du travail reçus.**
  BDS_FPH_079

Un rapport d'activité a été transmis au titre de l'année 2025.

- **Nombre des signalements de refus par l'administration d'aménagement de poste reçus.**
  BDS_FPH_080

Aucun signalement de refus par l'administration d'aménagement de poste n'a été reçu en 2025.

- **Information des FS concernant des accidents du travail et maladies professionnelles survenus dans leurs services.**
  BDS_FPH_081

Le tableau de suivi des accidents du travail et des maladies professionnelles, anonymisé, est accessible par les représentants du personnel présents au F3SCT. Par ailleurs, un état des AT/MP est présenté à plusieurs reprises lors des séances du F3SCT.

- **Nombre de consultations des FS sur des projets d'aménagements importants modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail**
  BDS_FPH_082

Aucune consultation de la F3SCT n'a été réalisée à ce sujet au cours de l'année 2025.

- **Nombre de consultations des FS sur des projets importants d'introduction de nouvelles technologies**

BDS_FPH_083

Aucune consultation de la F3SCT n'a été réalisée à ce sujet au cours de l'année 2025.

- **Nombre de consultations des FS sur des projets de règlement et de consignes**
  BDS_FPH_084

Aucune consultation n'a été de la F3SCT n'a été réalisée à ce sujet au cours de l'année 2025.

- **Nombre de consultations des FS sur mesures générales prises en vue de faciliter la mise, la remise ou le maintien au travail des accidentés du travail, des invalides de guerre, des invalides civils et des travailleurs handicapés, notamment sur l'aménagement des postes de travail**
  BDS_FPH_085

Aucune consultation n'a été de la F3SCT n'a été réalisée à ce sujet au cours de l'année 2025.

- **Nombre de programmes annuels de prévention des risques professionnels et des conditions de travail dont : – reçus par la FS ; – étudiés par la FS ; – ayant fait l'objet d'un avis de la FS**
  BDS_FPH_086
  Nombre de programmes annuels de prévention des risques professionnels et des conditions de travail étudiés par la FS intégrant : – TMS ; – RPS
  BDS_FPH_087
  Aucun programme de prévention n'a été reçu, étudié, ou fait l'objet d'un avis de la formation spécialisée.

- **Nombre de DUERP :**
- *BDS_FPH_088 /* **– reçus par la FS ; – étudiés par la FS**
  BDS_FPH_089 / **étudiés par la FS intégrant : – TMS ; – RPS**
  BDS_FPH_090/ **étudiés par type de FS**

Le DUERP a été présenté au F3SCT en 2025 mais n'a pas été validé au regard d'un certains nombres de corrections/compléments à y apporter. Une procédure d'actualisation annuelle du DUERP a été élaborée par le COPIL début 2026 et sera présentée pour validation en F3SCT. Il est prévu une présentation annuelle du DUERP au F3SCT.

- **Nombre d'avis rendus par la FS**
  BDS_FPH_091

Aucun avis n'a été formulé par la F3SCT en 2025. Les représentants du personnel n'ont pas émis d'avis, car il y avait quelques modifications à effectuer.

- **Nombre de mesures proposées par la FS dont : – Acceptées et mises en œuvre ; – Acceptées mais non encore mise en œuvre ; – Refusées ; – En cours ou sans suite**
  BDS_FPH_092

Cette donnée n'est pas recueillie au sein de l'établissement.

- **Nombre de mesures proposés par la FS intégrant : – TMS ; – RPS**
  BDS_FPH_093

Cette donnée n'est pas recueillie au sein de l'établissement.

- **Nombres d'aménagements de poste proposés par le médecin du travail dont : – acceptés et mis en œuvre par l'administration ; – acceptés et non encore mis en œuvre par l'administration ; – non encore**

acceptés ; – refusés et signalés aux formations spécialisées santé, sécurité et conditions de travail; – pour lesquels l'information non disponible
BDS_FPH_094

Cette donnée n'est pas recueillie au sein de l'établissement.

- **Nombre de chefs d'établissements voisins dont l'activité expose les travailleurs à des nuisances entendues**
  BDS_FPH_095

Non concerné.

6.15. Commissions médicales

- **Nombre d'agents, par âge ou tranche d'âge et par sexe : – s'étant vu proposer une période de préparation au reclassement au cours de l'année ; – ayant accepté une période de préparation au reclassement au cours de l'année ; – ayant refusé une période de préparation au reclassement au cours de l'année ; – effectivement reclassé au cours de l'année suite à une période de préparation au reclassement**
  BDS_FPH_096

Aucun professionnel ne s'est vu proposer une période de préparation au reclassement en 2025.

- **Nombre d'agents, par âge ou tranche d'âge et par sexe : – ayant demandé à être reclassés au cours de l'année suite à une inaptitude liée à un accident du travail ou une maladie professionnelle ; – ayant demandé à être reclassés au cours de l'année suite à une inaptitude liée à un autre facteur ; – effectivement reclassés au cours de l'année suite à une inaptitude liée à un accident du travail ou une maladie professionnelle ; – effectivement reclassés au cours de l'année suite à une inaptitude liée à un autre facteur**
  BDS_FPH_097

Un agent a été reclassé suite à une inaptitude au cours de l'année 2025.

- **Nombre d'agents, par âge ou tranche d'âge et par sexe : – considérés définitivement inaptes à leur emploi au cours de l'année par le comité médical ou la commission de réforme ; – bénéficiant d'aménagement d'horaire ou d'aménagement de poste de travail ; – dont le cas a été soumis pour avis aux instances médicales au cours de l'année (comité médical ou commission de réforme)**
  BDS_FPH_098

Aucun agent n'est concerné sur l'année 2025.

- **Nombre de bénéficiaires d'un temps partiel thérapeutique recensés sur l'année, par âge ou tranche d'âge et par sexe**
  BDS_FP H_099

34 professionnels du CHEL ont bénéficié d'un temps partiel thérapeutique en 2025. Sur ces 34 professionnels, 32 sont des femmes.

La répartition par âge des bénéficiaires est la suivante :

Tranche d'âge	Nombre de bénéficiaires d'un temps partiel thérapeutique recensés
- 25 ans	0
25-40 ans	5
41-55 ans	18
+ 55 ans	11
TOTAL	**34**

Statut d'emploi (personnel médical) ou filière (personnel non médical)	Nombre de bénéficiaires d'un temps partiel thérapeutique recensés
Personnel médical	1
Nouveau statut de praticiens contractuels	1
Personnel non médical	33
Soins	23
Administrative	5
Ouvrière et technique	2
Personnel de direction	1
Sages-femmes	2
TOTAL	**34**

- **Nombre de mises en disponibilité d'office pour raisons de santé au cours de l'année, par âge ou tranche d'âge et par sexe**
  BDS_FPH_100

4 professionnelles ont été placées en disponibilité d'office pour raisons de santé au cours de l'année 2025.

Au total, 10 professionnels étaient en position de disponibilité d'office sur l'année 2025.

Ces 10 professionnels sont des femmes :

- 7 âgées de 41 à 55 ans
- 3 âgées de plus de 55 ans

- **Nombre d'agents placés en retraite pour invalidité au cours de l'année, par sexe**
  BDS_FPH_101

7 agents placés en retraite pour invalidité au cours de l'année 2025. Il s'agit de 7 femmes.

- **Nombre de licenciements pour inaptitude physique au cours de l'année, par âge ou tranche d'âge et par sexe**
  BDS_FPH_102

Un professionnel a été licencié pour inaptitude physique au cours de l'année 2025. Il s'agit d'une femme âgée de 34 ans et relevant de la filière des soins.

6.16. Inspection

- **Nombre et motifs des recours à l'inspection du travail (risque grave ou désaccord sérieux et persistant) initiés au cours de l'année par : – FS ; – Chef de service** *BDS_FPH_103 /* **Nombre de rapports transmis par l'inspection du travail au ministre au cours de l'année suite à un désaccord avec le chef de service** *BDS_FPH_104*

Il n'y a eu aucun recours à l'inspection du travail en 2025.

6.17. Formation SST

- **Nombre d'agents formés à la SST (santé, sécurité, RPS, TMS, ergonomie, risque incendie, secourisme, etc.) au cours de l'année parmi les agents en poste au 31 décembre**
  BDS_FPH_106

En 2025, 251 agents ont été formés à la santé, sécurité au travail. 139 ont été formés à l'AFGSU, 112 à la sécurité incendie.

6.18. DUERP

- **Nombre de services et nombre d'agents concernés : – ayant un DUERP – dont ayant un DUERP mis à jour annuellement, – dont intégrant un volet RPS ; – n'ayant pas de DUERP**
  BDS_FPH_107

Le DUERP de l'établissement concerne l'ensemble des services et des agents du CHEL.

- **Taux de réalisation du programme annuel de prévention de l'année précédente, y compris concernant les risques psychosociaux**
  BDS_FPH_108

Donnée non disponible à ce jour.

- **Nombre de documents de traçabilité des expositions professionnelles établis au cours de l'année**
  BDS_FPH_109

Cette donnée n'est pas recueillie au sein de l'établissement.

6.19. Actions de prévention

- **Nombre de services et nombre d'agents concernés : – ayant réalisé au cours de l'année (ou étant couverts au 31 décembre par) une démarche de prévention des TMS ; – dont la démarche de prévention des TMS a été débattue en formation spécialisée santé, sécurité et conditions de travail au cours de l'année ; (F) – n'ayant pas réalisé au cours de l'année (ou n'étant pas couvert au 31 décembre par) une démarche de prévention des TMS ; (F) – pour lesquels l'information n'est pas disponible. (F)**
  BDS_FPH_110

L'éveil musculaire est en place au sein des services bloc opératoire, blanchisserie, direction des ressources humaines.

- **Nombre de services et nombre d'agents concernés : – ayant mis en place une démarche de prévention des RPS au cours de l'année, dont : – acceptées et mises en œuvre par l'administration, – acceptées et**

non encore mis en œuvre par l'administration, – non encore acceptées, – refusées par l'administration, – pour lesquelles l'information n'est pas disponible
BDS_FPH_111

Une psychologue du travail était présente à temps plein dans l'établissement sur la majorité de l'année 2025.

6.20. Usure

- **Nombre d'agents au 31 décembre exposés à un risque d'usure professionnelle identifiés**
  BDS_FPH_112

Le DUERP étant en cours d'actualisation, aucun agent du CHEL n'était identifié au 31.12.2025 comme exposé à un risque d'usure professionnelle.

- **Nombre d'entretiens de carrière proposés à des agents en raison de leur exposition à un risque d'usure professionnelle s'étant tenus au cours de l'année**
  BDS_FPH_113

Cette donnée n'est pas suivie actuellement au sein de l'établissement.

6.21. Risques psychosociaux

- **Nombre de signalements au cours de l'année**
  BDS_FPH_114

Aucun signalement n'a été réalisé au cours de l'année 2025.

- **Nombre d'activations de la cellule de veille au cours de l'année**
  BDS_FPH_115

Il n'existe pas de cellule de veille des RPS au sein de l'établissement.

6.22. Médecine de prévention

- **Organisation des services de médecine du travail au 31 décembre**
  BDS_FPH_116

Le service de santé au travail est un service externalisé.

- **Suivi médical**
  BDS_FPH_117

Suivi médical *	Nombre d'agents théoriquement concernés en effectif physique	Nombre d'agents ayant bénéficié d'une visite
Nombre de surveillances médicales renforcées	227	45
Nombre de visites d'information et de prévention		21
Nombre de visites à la demande de l'agent		5
Nombre de visites à la demande de l'administration		9

- **Nombre de visites de site réalisées par le médecin du travail ou par un membre de l'équipe pluridisciplinaire de santé au travail au cours de l'année**
  BDS_FPH_118

Aucune visite de site n'a été réalisée par le médecin du travail ou par un membre de l'équipe de santé en 2025.

- **Nombre de rapports de médecins du travail transmis aux comités médicaux et aux commissions de réforme au cours de l'année**
  BDS_FPH_119

4 dossiers pour retraite pour invalidité ont été transmis en 2025 au conseil médical plénier.

- **Nombre d'agents au 31 décembre, en effectif physique, bénéficiant d'un suivi médical post professionnel (stock global)**
  BDS_FPH_120

Aucun professionnel n'a bénéficié d'un suivi médical post professionnel au 31 décembre 2025.

- **Nombre d'agents qui sont entrés dans un dispositif de suivi médical post professionnel au cours de l'année**
  BDS_FPH_121

Aucun professionnel n'a bénéficié d'un suivi médical post professionnel au 31 décembre 2025.

- **Nombre d'actes de suivi médical post professionnel pris en charge au cours de l'année, dont amiante**
  BDS_FPH_122

Aucun acte de suivi médical post professionnel pris en charge au cours de l'année 2025 au niveau de l'amiante.

7. Organisation du travail et temps de travail

7.1. Organisation et cycles de travail

- **Répartition des effectifs au 31 décembre en fonction des cycles de travail et de l'organisation du travail**
  BDS FPH 123

Statut d'emploi (personnel médical) ou filière (personnel non médical)	Personnel médical		Personnel non médical									
			Cycles de travail				Recours à l'annualisation du temps de travail				Organisation du temps de travail	
	Décompte en demi-journées	Décompte en heures	12h de jour	12h de nuit	12h en alternance jour/nuit	travail de nuit exclusivement	Nombre d'agents	Taux d'agents versus nombre total agents au sein de la structure	Nombre de services	Taux de services versus nombre total de services au sein de la structure	Nombre d'agents dont durée de repos quotidien est de 11h	Taux d'agents durée de repos quotidien est de 11h versus nombre total agents au sein de la structure
Personnel médical	35	16										
Hospitaliers universitaires titulaires												
Praticiens hospitaliers titulaires	20	5										
Assistants des hôpitaux												
Hospitaliers universitaires non titulaires et temporaires												
Nouveau statut de praticiens contractuels	15	11										
Praticiens contractuels, praticiens adjoints contractuels, praticiens cliniciens, praticiens attachés (statuts en extinction)												
Praticiens attachés contractuels temporaires												
Praticiens attachés associés et assistants associés (statuts en extinction)												
Praticiens associés												
Autres salariés (hors étudiants)												
Personnel non médical			0	0	0	0	708		0		0	
Soins							489					
Rééducation							12					
Médico-technique							16					
Administrative							69					
Ouvrière et technique							76					
Socio-éducative							12					
Personnels de direction							6					
Psychologues							7					
Sages-femmes							21					

- **Charte de fonctionnement sur les pools de remplacement**
  BDS FPH 124

Nombre de chartes de fonctionnement sur les pools de remplacement (PNM)	2

Ces chartes de fonctionnement concernent la suppléance du site d'Ancenis et la suppléance des sites Oudon/Varades.

- **Nombre total de nuits agents travaillées au cours de l'année**
  BDS FPH 125

Statut d'emploi (personnel médical) ou filière (personnel non médical)	Nombre total de nuits-agents travaillées au cours de l'année
Personnel médical	0
Hospitaliers universitaires titulaires *Praticiens hospitaliers titulaires* *Assistants des hôpitaux*	NC
Hospitaliers universitaires non titulaires et temporaires *Nouveau statut de praticiens contractuels*	NC
Praticiens contractuels, praticiens adjoints contractuels, praticiens cliniciens, praticiens attachés (statuts en extinction) *Praticiens attachés contractuels temporaires* *Praticiens attachés associés et assistants associés (statuts en extinction)* *Praticiens associés* *Autres salariés (hors étudiants)*	NC
Personnel non médical	9 670
Soins	8 966
Rééducation *Médico-technique* *Administrative* *Ouvrière et technique* *Socio-éducative* *Personnels de direction* *Psychologues*	
Sages-femmes	704
TOTAL	**9 670**

7.2. Astreintes et interventions

- **Nombre d'agents en fonction au 31 décembre soumis à des astreintes**
  BDS FPH 126

Au 31 décembre	Nombre d'agents en fonction soumis à des astreintes	Nombre d'agents ayant bénéficié de paiements d'indemnités d'astreinte
Personnel médical		19
Personnel non médical		27
TOTAL	**0**	**46**

- **Nombre d'agents en fonction au 31 décembre ayant bénéficié d'un repos compensateur au cours de l'année**
  BDS FPH 127

  15 agents du CHEL ont bénéficié d'un repos compensateur au cours de l'année suite à une astreinte.

- **Nombre d'interventions et d'heures d'intervention au cours de l'année**
  BDS FPH 128

  Cette donnée n'est pas suivie au sein de l'établissement.

7.3. Télétravail et travail à distance

- **Nombre d'agents en fonction au 31 décembre exerçant leurs fonctions dans le cadre du télétravail répartis selon le nombre de jour de télétravail par semaine**
  BDS FPH 129

  Sur l'année 2025, 34 professionnels ont bénéficié de télétravail. En moyenne, les professionnels effectuent 1 jour de télétravail par semaine.

  Nombre de demandes de télétravail et de refus prononcés au cours de l'année
  BDS FPH 130

  En 2025, aucun refus de télétravail n'a été notifié.

7.4. Heures supplémentaires

- **Dans le cadre de l'horaire variable, nombre total d'heures écrêtées au cours de l'année**
  BDS_FPH_131

  Cette donnée n'est pas suivie au sein de l'établissement.

- **Nombre d'agents en fonction au 31 décembre ayant effectué des heures supplémentaires au cours de l'année, dont :**
  – Rémunérées
  – Récupérées
  – Écrêtées

– Annualisées

BDS_FPH_132

Ces données n'ont pu être recueillies pour l'année 2026.

- **Nombre d'heures supplémentaires effectuées au cours de l'année, dont :**
  – Rémunérées (détail non disponible)
  – Récupérées (détail non disponible)
  – Annualisées(détail non disponible)

BDS_FPH_133

Filière (personnel non médical)	Nombre d'heures supplémentaires			
	effectuées au cours de l'année	*dont heures supplémentaires rémunérées*	*dont heures supplémentaires récupérées*	*dont heures supplémentaires annualisées*
Soins	3 599			
Rééducation	0			
Médico-technique	881			
Administrative	313			
Ouvrière et technique	506			
Socio-éducative	0			
Personnels de direction	0			
Psychologues	0			
Sages-femmes	142			
TOTAL	5 439	0	0	0

Catégorie (personnel non médical)	Nombre d'heures supplémentaires			
	effectuées au cours de l'année	*dont heures supplémentaires rémunérées*	*dont heures supplémentaires récupérées*	*dont heures supplémentaires annualisées*
A	3 257			
B	1 731			
C	451			
NC (non catégorisé A B C)	0			
TOTAL	5 439	0	0	0

Tranche d'âge (personnel non médical)	Nombre d'heures supplémentaires			
	effectuées au cours de l'année	*dont heures supplémentaires rémunérées*	*dont heures supplémentaires récupérées*	*dont heures supplémentaires annualisées*
- 25 ans	304			
25-40 ans	1 370			
41-55 ans	2 789			
+ 55 ans	976			
TOTAL	5 439	0	0	0

Sexe (personnel non médical)	Nombre d'heures supplémentaires			
	effectuées au cours de l'année	*dont heures supplémentaires rémunérées*	*dont heures supplémentaires récupérées*	*dont heures supplémentaires annualisées*
Homme	464			
Femme	4 975			
TOTAL	5 439	0	0	0

7.5. Temps complet/incomplet ou non complet - Temps plein et temps partiel

- **Répartition des effectifs en fonction au 31 décembre :**
  – sur emploi à temps complet
  – à temps plein
  – à temps partiel de droit, par quotité de travail
  – à temps partiel sur autorisation, par quotité de travail
  – sur emploi à temps incomplet par tranche de durée hebdomadaire du travail
  BDS_FPH_134

Statut d'emploi (personnel médical) ou filière (personnel non médical)	Effectifs en fonction au 31 décembre						
	Sur emploi temps complet			Sur emploi temps incomplet			
	à temps plein	à temps partiel de droit	à temps partiel sur autorisation	moins de 50%	de 50% à moins de 60%	de 60% à moins de 70%	70% et plus
Personnel médical	16	0	0	20	5	22	5
Hospitaliers universitaires titulaires	0	0	0	0	0	0	0
Praticiens hospitaliers titulaires	9	0	0	0	1	10	2
Assistants des hôpitaux	0	0	0	2	1	0	0
Hospitaliers universitaires non titulaires et temporaires	0	0	0	0	0	0	0
Nouveau statut de praticiens contractuels	6	0	0	10	3	11	3
Praticiens contractuels, praticiens adjoints contractuels, praticiens cliniciens, praticiens attachés (statuts en extinction)	0	0	0	8	0	1	0
Praticiens attachés contractuels temporaires	0	0	0	0	0	0	0
Praticiens attachés associés et assistants associés (statuts en extinction)	0	0	0	0	0	0	0
Praticiens associés	1	0	0	0	0	0	0
Autres salariés (hors étudiants)	0	0	0	0	0	0	0
Personnel non médical	454	54	131	1	5	1	26
Soins	318	39	102	1	0	0	17
Rééducation	7	1	1	0	1	0	1
Médico-technique	7	1	2	0	0	0	0
Administrative	44	5	10	0	1	0	4
Ouvrière et technique	60	1	5	0	1	0	3
Socio-éducative	4	0	2	0	0	1	0
Personnels de direction	5	0	0	0	0	0	0
Psychologues	0	4	0	0	2	0	1
Sages-femmes	9	3	9	0	0	0	0
TOTAL	470	54	131	21	10	23	31

Catégorie (personnel médical et personnel non médical)	Effectifs en fonction au 31 décembre						
	Sur emploi temps complet			Sur emploi temps incomplet			
	à temps plein	à temps partiel de droit	à temps partiel sur autorisation	moins de 50%	de 50% à moins de 60%	de 60% à moins de 70%	70% et plus
A	132	26	48	1	4	1	6
B	177	16	52	0	0	0	6
C	145	12	31	0	1	0	14
NC (non catégorisé A B C)	16	0	0	20	5	22	5
TOTAL	470	54	131	21	10	23	31

- ***Nombre de demandes liées au temps partiel au cours de l'année :***
  – présentées
  – acceptées dont premières demandes, modifications de quotité, retour au temps plein
  BDS_FPH_135

  Cette donnée n'est pas disponible.

7.6. Taux d'absentéisme

- ***Taux d'absentéisme pour motif médical et non médical :***
  – Absences pour motif médical : maladie, longue maladie, longue durée, accident de travail, accident de trajet, maladie professionnelle, maladie à caractère professionnel ou contractée dans l'exercice des fonctions
  – Absences pour motif non médical : maternité, paternité, adoption
  BDS_FPH_136

		Maladie	Accident du travail / trajet	Maladie professionnelle	Maternite / Paternité	CLM / CLD	Autres absences	TOTAL
Budget Sanitaire - Hôpital et SSR	*Taux absentéisme*	3,8%	0,4%	0,7%	2,2%	1,0%	0,1%	**8,2%**
	Nb jours absences	*6 084*	*636*	*1 192*	*3 515*	*1 607*	*93*	***13 125***
Budget Ehpad Ancenis	*Taux absentéisme*	7,7%	1,6%	6,1%	1,1%	0,0%	0,0%	**16,6%**
	Nb jours absences	*1 151*	*240*	*910*	*161*	*0*	*6*	***2 468***
Budget Ehpad Oudon	*Taux absentéisme*	6,6%	0,2%	0,0%	0,0%	0,1%	0,1%	**6,8%**
	Nb jours absences	*1 005*	*26*	*0*	*0*	*9*	*9*	***1 050***
Budget Ehpad Varades	*Taux absentéisme*	5,2%	3,0%	1,4%	0,0%	0,3%	0,1%	**10,0%**
	Nb jours absences	*672*	*379*	*182*	*5*	*41*	*7*	***1 286***
Budget Ehpad Candé	*Taux absentéisme*	10,2%	3,0%	0,1%	1,1%	0,0%	0,1%	**14,5%**
	Nb jours absences	*2 971*	*883*	*31*	*324*	*0*	*16*	***4 225***
Budget USLD	*Taux absentéisme*	8,7%	0,8%	2,8%	0,6%	3,9%	0,0%	**16,3%**
	Nb jours absences	*966*	*94*	*309*	*68*	*433*	*1*	***1 872***
Budget CH Erdre et Loire	***Taux absentéisme***	**5,3%**	**0,9%**	**1,1%**	**1,7%**	**0,8%**	**0,1%**	**9,8%**
	Nb jours absences	***12 849***	***2 257***	***2 624***	***4 073***	***2 013***	***132***	***23 947***

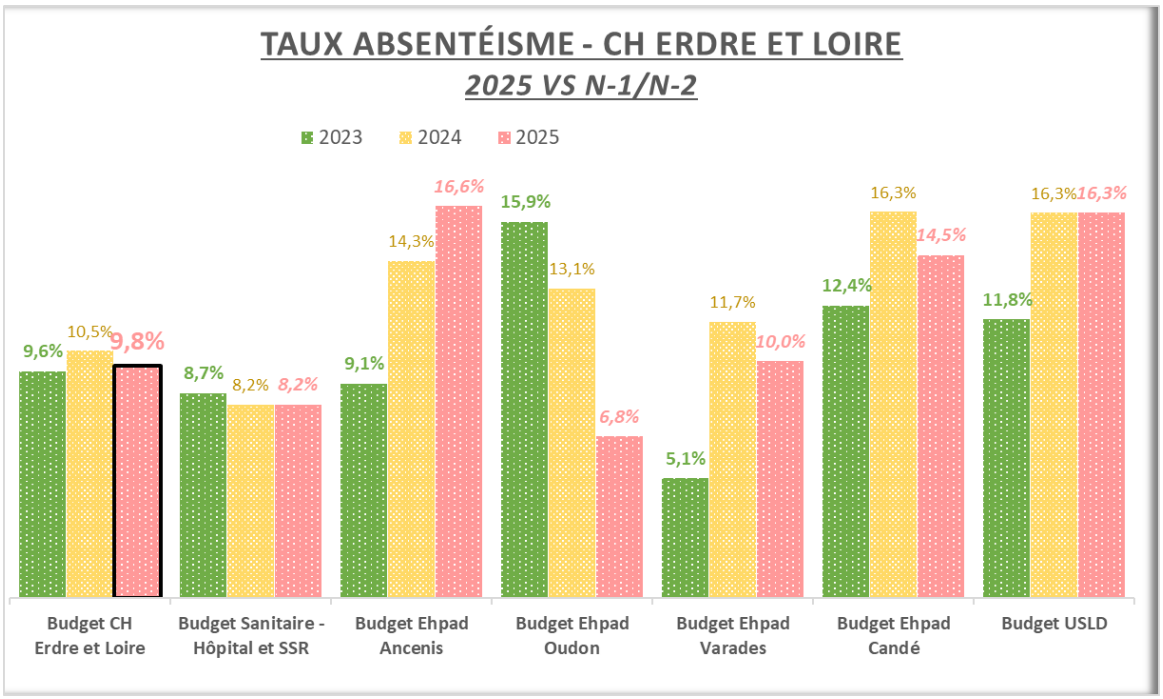
Dans autres absences, sont recensées les autorisations d'absence, absences injustifiées, congés de proche aidant ou congés sans traitement.

Taux d'absentéisme

	Maladie	Accident travail /trajet	Maladie prof	Maternité / Paternité	CLM / CLD	Autres Absences	TOTAL
janv-25	*6,6%*	*1,3%*	*1,1%*	*1,4%*	*1,2%*	*0,0%*	**11,5%**
févr-25	*5,5%*	*0,8%*	*0,8%*	*1,9%*	*1,1%*	*0,1%*	**10,1%**
mars-25	*4,7%*	*0,9%*	*0,8%*	*1,6%*	*1,0%*	*0,0%*	**9,0%**
avr-25	*4,8%*	*1,0%*	*0,8%*	*1,3%*	*1,0%*	*0,0%*	**8,9%**
mai-25	*5,3%*	*1,0%*	*1,0%*	*1,4%*	*0,9%*	*0,0%*	**9,7%**
juin-25	*5,5%*	*0,9%*	*1,1%*	*1,5%*	*0,7%*	*0,0%*	**9,8%**
juil-25	*5,4%*	*1,1%*	*1,2%*	*1,8%*	*0,7%*	*0,0%*	**10,2%**
août-25	*4,7%*	*1,2%*	*1,1%*	*1,7%*	*0,7%*	*0,1%*	**9,6%**
sept-25	*5,3%*	*0,8%*	*1,4%*	*1,7%*	*0,7%*	*0,1%*	**10,1%**
oct-25	*5,1%*	*0,5%*	*1,5%*	*1,9%*	*0,6%*	*0,1%*	**9,7%**
nov-25	*4,8%*	*0,7%*	*1,1%*	*1,9%*	*0,6%*	*0,1%*	**9,1%**
déc-25	*5,7%*	*0,8%*	*1,0%*	*1,9%*	*0,6%*	*0,1%*	**10,2%**
TOTAL	**5,3%**	**0,9%**	**1,1%**	**1,7%**	**0,8%**	**0,1%**	**9,8%**

Nombre de jours d'absence

	Maladie	Accident travail /trajet	Maladie prof	Maternité / Paternité	CLM / CLD	Autres Absences	TOTAL
janv-25	*1 369*	*261*	*229*	*299*	*240*	-	**2 399**
févr-25	*1 014*	*154*	*144*	*350*	*199*	*12*	**1 872**
mars-25	*958*	*187*	*160*	*332*	*209*	*5*	**1 850**
avr-25	*955*	*192*	*157*	*262*	*203*	*3*	**1 771**
mai-25	*1 095*	*214*	*206*	*292*	*181*	*1*	**1 989**
juin-25	*1 095*	*190*	*225*	*303*	*150*	*9*	**1 970**
juil-25	*1 128*	*231*	*248*	*370*	*155*	*4*	**2 136**
août-25	*993*	*247*	*243*	*367*	*155*	*27*	**2 032**
sept-25	*1 099*	*160*	*294*	*349*	*150*	*21*	**2 071**
oct-25	*1 047*	*107*	*304*	*401*	*127*	*20*	**2 005**
nov-25	*946*	*149*	*210*	*372*	*120*	*16*	**1 812**
déc-25	*1 149*	*168*	*205*	*377*	*124*	*16*	**2 038**
TOTAL	**12 849**	**2 257**	**2 624**	**4 073**	**2 013**	**132**	**23 947**



7.7. Congés annuels et RTT

- ***Nombre de jours de congés :***
  – pris au cours de l'année (par type de congés)
  – non pris et non versés au CET
  BDS_FPH_137

Nombre de jours de congés	pris au cours de l'année (par type de congés)					non pris et non versés au CET (congés "perdus")
	congés annuels	RTT	jours de fractionnement	autres jours de congés accordés à l'ensemble du personnel	TOTAL	
personnel médical	923	412		20	1 355	
personnel non médical	17 166	4 369			21 535	
TOTAL	18 089	4 781	0	20	22 890	0

- ***Nombre d'autres jours de congés accordés au cours de l'année à l'ensemble du personnel au sein d'un même établissement (par exemple : jours fériés locaux)***
  BDS_FPH_138

Il n'y a pas d'autres jours de congés accordés en sus des 28 CA et des RTT.

- ***Nombre de jours donnés au cours de l'année par type et par motif de don***
  BDS_FPH_139

En 2025 il n'y a pas eu de don de jours.

- ***Nombre de jours reçus au cours de l'année par type et par motif de don***
  BDS_FPH_140

En 2025 il n'y a pas eu de réception de jours.

- ***Nombre total de comptes épargne-temps ouverts au 31 décembre, dont nombre de comptes ouverts au cours de l'année***
  BDS_FPH_141

Statut d'emploi (personnel médical) ou filière (personnel non médical)	Nombre total de comptes épargne-temps ouverts au 31 décembre	*dont nombre de comptes ouverts au cours de l'année*
Personnel médical	46	4
Hospitaliers universitaires titulaires		
Praticiens hospitaliers titulaires	21	
Assistants des hôpitaux		
Hospitaliers universitaires non titulaires et temporaires		
Nouveau statut de praticiens contractuels	22	4
Praticiens contractuels, praticiens adjoints contractuels, praticiens cliniciens, praticiens attachés (statuts en extinction)	2	
Praticiens attachés contractuels temporaires		
Praticiens attachés associés et assistants associés (statuts en extinction)		
Praticiens associés	1	
Autres salariés (hors étudiants)		
Personnel non médical	115	19
Soins	72	11
Rééducation	2	1
Médico-technique	1	
Administrative	17	2
Ouvrière et technique	14	4
Socio-éducative	2	
Personnels de direction	5	1
Psychologues		
Sages-femmes	2	
TOTAL	**161**	**23**

Catégorie (personnel médical et personnel non médical)	Nombre total de comptes épargne-temps ouverts au 31 décembre	*dont nombre de comptes ouverts au cours de l'année*
A	45	3
B	43	9
C	27	7
NC (non catégorisé A B C)	46	4
TOTAL	**161**	**23**

Tranche d'âge	Nombre total de comptes épargne-temps ouverts au 31 décembre	*dont nombre de comptes ouverts au cours de l'année*
- 25 ans	1	1
25-40 ans	64	12
41-55 ans	63	8
+ 55 ans	33	2
TOTAL	**161**	**23**

Sexe	Nombre total de comptes épargne-temps ouverts au 31 décembre	*dont nombre de comptes ouverts au cours de l'année*
Homme	23	3
Femme	138	20
TOTAL	**161**	**23**

- ***Nombre d'agents ayant déposé des jours sur leur compte épargne-temps au cours de l'année***

BDS_FPH_142

Statut d'emploi (personnel médical) ou filière (personnel non médical)	Nombre d'agents ayant déposé des jours sur leur compte épargne-temps au cours de l'année
Personnel médical	39
Hospitaliers universitaires titulaires	
Praticiens hospitaliers titulaires	18
Assistants des hôpitaux	
Hospitaliers universitaires non titulaires et temporaires	
Nouveau statut de praticiens contractuels	18
Praticiens contractuels, praticiens adjoints contractuels, praticiens cliniciens, praticiens attachés (statuts en extinction)	2
Praticiens attachés contractuels temporaires	
Praticiens attachés associés et assistants associés (statuts en extinction)	
Praticiens associés	1
Autres salariés (hors étudiants)	
Personnel non médical	48
Soins	24
Rééducation	2
Médico-technique	
Administrative	12
Ouvrière et technique	7
Socio-éducative	
Personnels de direction	3
Psychologues	
Sages-femmes	
TOTAL	87

Catégorie (personnel médical et personnel non médical)	Nombre d'agents ayant déposé des jours sur leur compte épargne-temps au cours de
A	17
B	18
C	13
NC (non catégorisé A B C)	39
TOTAL	87

Tranche d'âge	Nombre d'agents ayant déposé des jours sur leur compte épargne-temps au cours de l'année
- 25 ans	1
25-40 ans	35
41-55 ans	35
+ 55 ans	16
TOTAL	87

Sexe	Nombre d'agents ayant déposé des jours sur leur compte épargne-temps au cours de
Homme	15
Femme	72
TOTAL	87

- ***Nombre total de jours stockés sur les comptes épargne-temps au 31 décembre, dont nombre de jours versés au cours de l'année***
  BDS_FPH_143

Statut d'emploi (personnel médical) ou filière (personnel non médical)	Nombre total de jours stockés sur les comptes épargne-temps au 31 décembre
Personnel médical	1 207
Hospitaliers universitaires titulaires	834
Praticiens hospitaliers titulaires	
Assistants des hôpitaux	
Hospitaliers universitaires non titulaires et temporaires	
Nouveau statut de praticiens contractuels	270
Praticiens contractuels, praticiens adjoints contractuels, praticiens cliniciens, praticiens attachés (statuts en extinction)	94
Praticiens attachés contractuels temporaires	
Praticiens attachés associés et assistants associés (statuts en extinction)	
Praticiens associés	9
Autres salariés (hors étudiants)	
Personnel non médical	2 375
Soins	1 703
Rééducation	39
Médico-technique	15
Administrative	274
Ouvrière et technique	149
Socio-éducative	21
Personnels de direction	164
Psychologues	
Sages-femmes	11
TOTAL	3 582

Catégorie (personnel médical et personnel non médical)	Nombre total de jours stockés sur les comptes épargne-temps au 31 décembre
A	1 028
B	862
C	485
NC (non catégorisé A B C)	1 207
TOTAL	**3 582**

Tranche d'âge	Nombre total de jours stockés sur les comptes épargne-temps au 31 décembre
- 25 ans	25
25-40 ans	919
41-55 ans	1 674
+ 55 ans	964
TOTAL	**3 582**

- ***Nombre de jours des comptes épargne-temps consommés au cours l'année par type de consommation (décret no 2010-531 du 20 mai 2010)***
  BDS_FPH_144

Statut d'emploi (personnel médical) ou filière (personnel non médical)	Nombre de jours pris sous forme de congés	Nombre de jours indemnisés	Nombre de jours pris en compte pour la retraite complé-mentaire
Personnel médical	35	40	0
Hospitaliers universitaires titulaires			
Praticiens hospitaliers titulaires	27	27	
Assistants des hôpitaux			
Hospitaliers universitaires non titulaires et temporaires			
Nouveau statut de praticiens contractuels		7	
Praticiens contractuels, praticiens adjoints contractuels, praticiens cliniciens, praticiens attachés (statuts en extinction)		6	
Praticiens attachés contractuels temporaires			
Praticiens attachés associés et assistants associés (statuts en extinction)			
Praticiens associés	8		
Autres salariés (hors étudiants)			
Personnel non médical	110	0	0
Soins	77		
Rééducation			
Médico-technique			
Administrative	9		
Ouvrière et technique	14		
Socio-éducative	10		
Personnels de direction			
Psychologues			
Sages-femmes			
TOTAL	145	40	0

Catégorie (personnel médical et personnel non médical)	Nombre de jours pris sous forme de congés	Nombre de jours indemnisés	Nombre de jours pris en compte pour la retraite complé-mentaire
A	2		
B	108		
C			
NC (non catégorisé A B C)	35	40	
TOTAL	145	40	0

Tranche d'âge	Nombre de jours pris sous forme de congés	Nombre de jours indemnisés	Nombre de jours pris en compte pour la retraite complé-mentaire
- 25 ans			
25-40 ans	11	24	
41-55 ans	59	10	
+ 55 ans	75	6	
TOTAL	145	40	0

Sexe	Nombre de jours pris sous forme de congés	Nombre de jours indemnisés	Nombre de jours pris en compte pour la retraite complé-mentaire
Homme		16	
Femme	145	24	
TOTAL	145	40	0

7.8. Absences au travail hors raison de santé

- ***Nombre d'agents ayant eu au moins une absence hors raison de santé au cours de l'année par motif, ventilé selon les critères de répartition suivants : – Catégorie hiérarchique ; – Âge ou tranche d'âge ; – Sexe***

BDS_FPH_145

Statut d'emploi (personnel médical) ou filière (personnel non médical)	Nombre d'agents ayant eu au moins une absence hors raison de santé au cours de l'année par motif		
	maternité	paternité	adoption
Personnel médical	7	1	0
Hospitaliers universitaires titulaires	0	0	
Praticiens hospitaliers titulaires	2	0	
Assistants des hôpitaux	0	0	
Hospitaliers universitaires non titulaires et temporaires	0	0	
Nouveau statut de praticiens contractuels	4	1	
Praticiens contractuels, praticiens adjoints contractuels, praticiens cliniciens, praticiens attachés (statuts en extinction)	0	0	
Praticiens attachés contractuels temporaires	0	0	
Praticiens attachés associés et assistants associés (statuts en extinction)	0	0	
Praticiens associés	0	0	
Autres salariés (hors étudiants)	1	0	
Personnel non médical	35	2	0
Soins	25	1	
Rééducation	1	1	
Médico-technique	1	0	
Administrative	4	0	
Ouvrière et technique	1	0	
Socio-éducative	1	0	
Personnels de direction	0	0	
Psychologues	0	0	
Sages-femmes	2	0	
TOTAL	**42**	**3**	**0**

Catégorie (personnel médical et personnel non médical)	Nombre d'agents ayant eu au moins une absence hors raison de santé au cours de l'année par motif		
	maternité	paternité	adoption
A	20	1	
B	11	1	
C	4	0	
NC (non catégorisé A B C)	7	1	
TOTAL	**42**	**3**	**0**

Tranche d'âge	Nombre d'agents ayant eu au moins une absence hors raison de santé au cours de l'année par motif		
	maternité	paternité	adoption
- 25 ans	2	0	
25-40 ans	38	3	
41-55 ans	2	0	
+ 55 ans	0	0	
TOTAL	**42**	**3**	**0**

Sexe	Nombre d'agents ayant eu au moins une absence hors raison de santé au cours de l'année par motif		
	maternité	paternité	adoption
Homme	0	2	
Femme	42	1	
TOTAL	42	3	0

- ***Nombre total de journées d'absence hors raison de santé au cours de l'année par motif, ventilé selon les critères de répartition suivants :***
  – Catégorie hiérarchique ;
  – Âge ou tranche d'âge ;
  – Sexe
  BDS_FPH_146
  Cette donnée ne peut être renseignée pour l'année 2025.

- ***Nombre de congés d'une durée égale ou supérieure à six mois ayant débuté au cours de l'année par motif, dont ayant donné lieu à un entretien réalisé avant le départ en congé***
  BDS_FPH_147
  Cette donnée ne peut être renseignée pour l'année 2025.

- ***Nombre de congés d'une durée égale ou supérieure à six mois terminés au cours de l'année par motif, dont ayant donné lieu à un entretien réalisé au retour du congé***
  BDS_FPH_148
  Cette donnée ne peut être renseignée pour l'année 2025.
- ***Nombre et types d'actions menées pour accompagner l'agent parti en congé parental au cours de l'année***
  BDS_FPH_149

  Aucune action n'a été menée à ce sujet en 2024.

- ***Nombre d'agents ayant été absents au moins un jour dans l'année pour raison de santé, par motif, ventilé selon les critères de répartition suivants : – Catégorie hiérarchique ; – Âge ou tranche d'âge ; – Métier ; – Sexe***
  BDS_FPH_150
  Cette donnée n'est pas disponible pour l'année 2024.

- ***Nombre total de journées d'absence pour raison de santé au cours de l'année par motif, ventilé selon les critères de répartition suivants : – Catégorie hiérarchique ; – Âge ou tranche d'âge ; – Métier ; – Sexe***
  BDS_FPH_151

Statut d'emploi (personnel médical) ou filière (personnel non médical)	Nombre total de journées d'absence pour raison de santé au cours de l'année par motif						
	maladie	longue maladie	longue durée	accident de travail	accident de trajet	maladie professionnelle	maladie à caractère professionnel ou contractée dans l'exercice des fonctions
Personnel médical	606	0	0	0	0	138	0
Hospitaliers universitaires titulaires	0	0	0	0	0	0	
Praticiens hospitaliers titulaires	326	0	0	0	0	138	
Assistants des hôpitaux	0	0	0	0	0	0	
Hospitaliers universitaires non titulaires et temporaires	0	0	0	0	0	0	
Nouveau statut de praticiens contractuels	278	0	0	0	0	0	
Praticiens contractuels, praticiens adjoints contractuels, praticiens cliniciens, praticiens attachés (statuts en extinction)	0	0	0	0	0	0	
Praticiens attachés contractuels temporaires	0	0	0	0	0	0	
Praticiens attachés associés et assistants associés (statuts en extinction)	0	0	0	0	0	0	
Praticiens associés	0	0	0	0	0	0	
Autres salariés (hors étudiants)	2	0	0	0	0	0	
Personnel non médical	13 101	805	1 375	2 385	5	2 877	0
Soins	10 170	527	1 010	2 080	1	2 604	
Rééducation	502	0	0	0	0	0	
Médico-technique	84	0	0	0	0	0	
Administrative	602	278	0	273	0	30	
Ouvrière et technique	1 266	0	0	32	0	210	
Socio-éducative	220	0	0	0	4	0	
Personnels de direction	70	0	0	0	0	0	
Psychologues	19	0	0	0	0	0	
Sages-femmes	168	0	365	0	0	33	
TOTAL	13 707	805	1 375	2 385	5	3 015	0

	maladie	longue maladie	longue durée	accident de travail	accident de trajet	maladie professionnelle	maladie à caractère professionnel ou contractée dans l'exercice des fonctions
A	3 094	118	881	770	4	342	
B	4 268	44	494	990	1	1 306	
C	5 739	643	0	625	0	1 229	
NC (non catégorisé A B C)	607	0	0	2	0	138	
TOTAL	13 708	805	1 375	2 387	5	3 015	0

Tranche d'âge	Nombre total de journées d'absence pour raison de santé au cours de l'année par motif						
	maladie	longue maladie	longue durée	accident de travail	accident de trajet	maladie professionnelle	maladie à caractère professionnel ou contractée dans l'exercice des fonctions
- 25 ans	543	0	0	15	0	0	
25-40 ans	5 781	0	0	191	4	156	
41-55 ans	5 281	805	881	1 118	1	2 080	
+ 55 ans	2 103	0	494	1 063	0	779	
TOTAL	13 708	805	1 375	2 387	5	3 015	0

Sexe	Nombre total de journées d'absence pour raison de santé au cours de l'année par motif						
	maladie	longue maladie	longue durée	accident de travail	accident de trajet	maladie professionnelle	maladie à caractère professionnel ou contractée dans l'exercice des fonctions
Homme	680	0	0	56	1	348	
Femme	13 028	805	1 375	2 331	4	2 667	
TOTAL	13 708	805	1 375	2 387	5	3 015	0

7.9. Jours de carence

- ***Nombre de jours de carence imputés aux agents suite à une absence survenue au cours de l'année, ventilé selon les critères de répartition suivants : – Catégorie hiérarchique ; – Âge ou tranche d'âge ; – Sexe***
  BDS_FPH_152

Statut d'emploi (personnel médical) ou filière (personnel non médical)	Nombre de jours de carence imputés aux agents suite à une absence survenue
Personnel médical	18
Hospitaliers universitaires titulaires	0
Praticiens hospitaliers titulaires	7
Assistants des hôpitaux	0
Hospitaliers universitaires non titulaires et temporaires	0
Nouveau statut de praticiens contractuels	10
Praticiens contractuels, praticiens adjoints contractuels, praticiens cliniciens, praticiens attachés (statuts en extinction)	0
Praticiens attachés contractuels temporaires	0
Praticiens attachés associés et assistants associés (statuts en extinction)	0
Praticiens associés	0
Autres salariés (hors étudiants)	1
Personnel non médical	426
Soins	314
Rééducation	7
Médico-technique	6
Administrative	35
Ouvrière et technique	43
Socio-éducative	9
Personnels de direction	0
Psychologues	3
Sages-femmes	9
TOTAL	**444**

Catégorie (personnel médical et personnel non médical)	Nombre de jours de carence imputés aux agents suite à une absence survenue
A	71
B	171
C	184
NC (non catégorisé A B C)	18
TOTAL	**444**

Tranche d'âge	Nombre de jours de carence imputés aux agents suite à une absence survenue
- 25 ans	48
25-40 ans	178
41-55 ans	171
+ 55 ans	47
TOTAL	**444**

Sexe	Nombre de jours de carence imputés aux agents suite à une absence survenue
Homme	34
Femme	410
TOTAL	**444**

- ***Montant total des sommes brutes retenues au titre des jours de carence, suite à une absence survenue au cours de l'année***
  BDS_FPH_153

  Nous ne disposons pas de la donnée

8. Action et protection sociale

- ***Montant de la dépense consacrée à l'action sociale***
  BDS_FPH_154

Montant* HT de la dépense consacrée à l'action sociale en euro	350 303

- ***Nombre d'agents bénéficiaires de prestations sociales, par type de prestation, ventilé selon les critères de répartition suivants :***
  – Catégorie hiérarchique ;
  – Âge ou tranche d'âge ;
  – Sexe
  BDS_FPH_155

Statut d'emploi (personnel médical) ou filière (personnel non médical)	Nombre d'agents bénéficiaires de prestations sociales par type de prestations sociales							
	Restauration	Enfants	Vacances, loisirs, culture	Protection (1)	Retraite	Autres	Aides remboursables - Vie quotidienne (2)	Chèque emploi service universel
Personnel médical	0	0	0	0	0	0	0	0
Hospitaliers universitaires titulaires								
Praticiens hospitaliers titulaires								
Assistants des hôpitaux								
Hospitaliers universitaires non titulaires et temporaires								
Nouveau statut de praticiens contractuels								
Praticiens contractuels, praticiens adjoints contractuels, praticiens cliniciens, praticiens attachés (statuts en extinction)								
Praticiens attachés contractuels temporaires								
Praticiens attachés associés et assistants associés (statuts en extinction)								
Praticiens associés								
Autres salariés (hors étudiants)								
Personnel non médical	0	614	1 780	160	15	0	12	53
Soins		453	1 252	118	14		10	38
Rééducation								
Médico-technique		17	42				1	
Administrative		99	298	16	1		1	11
Ouvrière et technique		39	150	13				4
Socio-éducative		6	38	13				
Personnels de direction								
Psychologues								
Sages-femmes								
TOTAL	0	614	1 780	160	15	0	12	53

Catégorie (personnel médical et personnel non médical)	Nombre d'agents bénéficiaires de prestations sociales par type de prestations sociales							
	Restauration	Enfants	Vacances, loisirs, culture	Protection (1)	Retraite	Autres	Aides remboursables - Vie quotidienne (2)	Chèque emploi service universel
A								
B								
C								
NC (non catégorisé A B C)		614	1 780	160	15		12	53
TOTAL	0	614	1 780	160	15	0	12	53

(1) Maladie, décès, congé de présence parentale, etc.
(2) Fonds social logement, habitat, consommation, véhicule.

Tranche d'âge	Nombre d'agents bénéficiaires de prestations sociales par type de prestations sociales							
	Restauration	Enfants	Vacances, loisirs, culture	Protection (1)	Retraite	Autres	Aides remboursables - Vie quotidienne (2)	Chèque emploi service universel
- 25 ans		1	18	5				
25-40 ans		207	720	65			5	45
41-55 ans		385	862	68	3		5	8
+ 55 ans		21	180	22	12		2	
TOTAL	0	614	1 780	160	15	0	12	53

(1) Maladie, décès, congé de présence parentale, etc.
(2) Fonds social logement, habitat, consommation, véhicule.

Sexe	Nombre d'agents bénéficiaires de prestations sociales par type de prestations sociales							
	Restauration	Enfants	Vacances, loisirs, culture	Protection (1)	Retraite	Autres	Aides remboursables - Vie quotidienne (2)	Chèque emploi service universel
Homme		44	140	1				4
Femme		570	1 640	159	15		12	49
TOTAL	0	614	1 780	160	15	0	12	53

- ***Montant de la dépense des crèches collectives***
  BDS_FPH_156

L'établissement dispose de 4 berceaux réservés aux agents du CHEL à la micro-crèche Mosaïque. Le montant de la dépense qui en découle s'élève à 49 124.16 euros pour l'année 2025.

- ***Montant de la dépense par agent du service de restauration en effectif physique au 31/12***
  BDS_FPH_157

Cette donnée n'est pas recueillie au sein de l'établissement.

9. Dialogue social

9.1. Organismes consultatifs

- ***Nombre de représentants du personnel par type d'instance et niveau pour le CSE, ventilé selon les critères de répartition suivants :***
  – Organisation syndicale
  – Fonction (titulaires ou suppléants)
  – Sexe
  BDS_FPH_158

Organisation syndicale	Nombre de représentants du personnel par type d'instance et niveau pour le CSE							
	Comité social d'établissement (CSE)	*dont CSE locaux (*)*	Formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail (F3SCT) du comité	Formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail (F3SCT) complémentaire de site	Commissions administratives paritaires (CAP) locales	Commissions administratives paritaires (CAP) départementales	Commission consultative paritaire (CCP)	TOTAL
CFDT	16		16		13			45
CFE-CGC								0
CFTC								0
CGT	2		2					4
FO	2		2					4
SMPS								0
SUD-SANTE SOCIAUX								0
UNSA								0
Unions de syndicats								0
Autres OS								0
TOTAL	20	0	20	0	13	0	0	53

- ***Nombre de réunions des instances au cours de l'année, ventilé par type d'instance et ventilé par niveau pour le CSE***
  BDS_FPH_159

Type d'instance	Nombre de réunions dans l'année 2025
CSE	9
dont CSE locaux (*)	
F3SCT du comité	5
F3SCT complémentaire de site	
CAP locales	
CAP départementales	
CCP	
TOTAL	14

- ***Nombre de journées d'autorisation d'absence accordées pour siéger dans une instance de concertation au cours de l'année visée au I de l'article 15 du décret no 86-660 du 19 mars 1986***

BDS_FPH_160

En 2025, 113 autorisations d'absence ont été accordées pour siéger dans une instance.

- ***Nombre de journées d'autorisation d'absence accordées pour participer à une réunion de travail convoquée par l'administration ou à une négociation au cours de l'année en application du II de l'article 15 du décret no 86-660 du 19 mars 1986***
  BDS_FPH_161

En 2025, 7 autorisations d'absence ont été accordées pour participer à une réunion de travail.

9.2. Congrès et organismes directeurs des syndicats

- ***Nombre de jours d'autorisations d'absence accordées pour participer aux réunions d'un organisme directeur ou au congrès d'un syndicat au cours de l'année en application de l'article 13 du décret no 86- 660 du 19 mars 1986***
  BDS_FPH_162

En 2025, 93 jours d'autorisations d'absence au titre de l'article 13 ont été accordées.

9.3. Moyens humains accordés aux syndicats pour les besoins de l'activité syndicale (art. 16 du décret n°86-660 du 19 mars 1986)

- ***Volume annuel du contingent global de crédit de temps syndical prévu à l'article 16 du décret no86-660 du 19 mars 1986***
  BDS_FPH_163

Volume annuel du contingent global de crédit de temps syndical en nombre d'heures	3 577,41

- ***Volume de crédits de temps syndical effectivement utilisé en distinguant :***
  – Nombre d'ETP de crédits de temps syndical effectivement utilisés (décharges + crédits d'heures)
  – Nombre d'ETP de crédits de temps syndical utilisés sous forme de décharges d'activité de service (DAS)
  BDS_FPH_164

Nombre d'ETP de crédits de temps syndical	**Volume de crédits de temps syndical effectivement utilisé**
effectivement utilisés (décharges + crédits d'heures) *utilisés sous forme de décharges d'activité de service (DAS)*	3 755.25

Ce chiffre intègre les heures syndicales mutualisées accordées à des professionnels du CHEL.

9.4. Autres moyens accordés aux organisations syndicales

- ***Locaux syndicaux mis à disposition des organisations syndicales (surface et valeur locative estimée pour l'année)***
  BDS_FPH_165

Un local syndical est mis à disposition pour chaque organisation syndicale. Nous ne disposons pas de leur surface et de leur valeur locative estimée.

9.5. Les négociations engagées et les accords signés

- ***Nombre de négociations au sens des articles 8 bis à 8 nonies de la loi no 83-634 du 13 juillet 1983 engagées au cours de l'année, dont nombre de négociations engagées à la suite d'une initiative des organisations syndicales au sens de l'article 8 quinquies de la même loi, par niveau de CSE, ventilé par domaines sur lesquels portent les accords au sens de l'article 8 bis.***
  BDS_FPH_166

Aucune négociation n'a été engagée en 2025 à la suite d'une initiative des organisations syndicales.

- ***Nombre de demandes formulées par les organisations syndicales visant à ouvrir une négociation collective selon les modalités prévues à l'article 8 quinquies de la loi no83-634 du 13 juillet 1983, par niveau de CSE, ventilé par domaines sur lesquels portent les accords au sens de l'article 8 ter***
  BDS_FPH_167

Aucune demande n'a été formulée par les organisations syndicales en 2025 visant à ouvrir une négociation collective.

- ***Nombre d'accords conclus et signés majoritairement au cours de l'année, par niveau de CSE, ventilé par domaines sur lesquels portent les accords au sens de l'article 8 bis de la loi no 83-634 du 13 juillet 1983.***
  BDS_FPH_168

Aucun accord n'a été conclu et signé au cours de l'année 2025.

9.6. Les recours formés auprès des commissions paritaires

- ***Nombre de recours examinés en réunion de CAP locales et de CCP départementales (ces données sont à renseigner uniquement pour les établissements référents des CAP locales ou CCP départementales) au cours de l'année, ventilé selon les critères de répartition suivants : – Formés suite à saisine de droit ; – Formés suite à la demande des agents.***
  BDS_FPH_169

Aucun recours n'a été examiné en CAP locales ou CCP départementales au cours de l'année 2025.

9.7. Grève

- ***Nombre de jours non travaillés au cours de l'année pour faits de grève correspondant à un mot d'ordre national ou correspondant à un mot d'ordre local.***
  BDS_FPH_170
  24 jours de grève ont été recensés pour le personnel non médical et 3 pour le personnel médical sur l'année 2025. A noter également pour les internes, 8 absences pour motif de grève recensées mais pas sur des journées complètes.

9.8. Discipline

- ***Nombre sanctions prononcées ventilé selon les critères de répartition suivants : – Type de sanction ; – Nature de la faute ; – Statut d'emploi de l'agent sanctionné ; – Catégorie hiérarchique de l'agent sanctionné ; – Âge ou tranche d'âge de l'agent sanctionné ; – Sexe de l'agent sanctionné.***
  BDS_FPH_171

Il n’a pas été prononcé de sanction à l’encontre des professionnels en 2025.